FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIEE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA **DREAL**

Le 25/10/2018

DIRECTION RHONE ISERE

249 OUVRAGES DU RESEAU LIMNIGRAPHIQUE DU BAS-RHONE

ENTRE TAIN L'HERMITAGE ET VIVIERS

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation des sites....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....9
1-3 - Données techniques sur les travaux....10
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....13

2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments....14

2-1 – Exposé détaillé des enjeux....25
2-1-1 - Enjeux environnementaux....25
2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....25
2-1-1-2 Enjeux piscicoles....30
2-1-1-3 Espèces protégées....32
2-1-1-4 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....33
2-1-2 - Enjeux économiques....35
2-1-3 - Enjeux sociaux....40
2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....40

3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .40

4 - Surveillance du dragage....40

**Valable pour l'entretien, durant une période de 3 ans,
des ouvrages limnigraphiques de la Direction Rhône Isère**

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée	☒	Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1)	☐
Opération d'urgence (art 3.1)	☐		

N° d'opération : DRI 18-012

Unité émettrice : Direction Rhône Isère

Chute : Bourg-lès-Valence, Beauchastel, Baix-Le-Logis-Neuf, Montélimar.

Département : ARDECHE (07), DROME (26).

Communes : Cf. Tableau 1

Localisation (PK) : PK 90.000 à 165.700 du Rhône

Situation : Petits ouvrages

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation	☐
* Non aggravation des crues	☐
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes	☒

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (cf. § 2.2) Toute l'année

Les ouvrages numéro n°18, 29, 108, 248 et 249 ne seront pas concernées par l'opération d'entretien du fait de leur situation par rapport aux périmètres de patrimoine naturel, ceci en lien avec les prescriptions de l'arrêté inter-préfectoral numéro 2011077-0004 du 18 mars 2011. En cas d'urgence liée à l'exploitation, un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité selon les conditions fixées par l'arrêté pour permettre l'intervention dans les périmètres de protection des patrimoines naturels.

Date prévisionnelle de début de travaux : 2018

Date prévisionnelle de fin de travaux : Mars 2021

Durée prévisionnelle des travaux : Quelques heures par ouvrage

Nature des sédiments : Fins (vases, argiles et limons)

Volume : Une moyenne de 1 à 2 m^3 par ouvrage soit environ 250 à 500 m^3 au total.

Epaisseur maximum de sédiments curés : < 0,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Intervention terrestre ou depuis la voie d'eau avec pelle mécanique, pelle amphibie, pelle manuelle ou motopompe**
Restitution à l'aval immédiat de l'ouvrage sauf pour les ouvrages avec conditions particulières de restitution (cf. § 1-3).

Dernier dragage du site : 2017

Critère d'urgence (à justifier) :	oui	☐	non	☒	
Demande d'avis à batellerie :	oui	☐	non	☒	
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	☐	

LE 14/09/2018

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation des sites

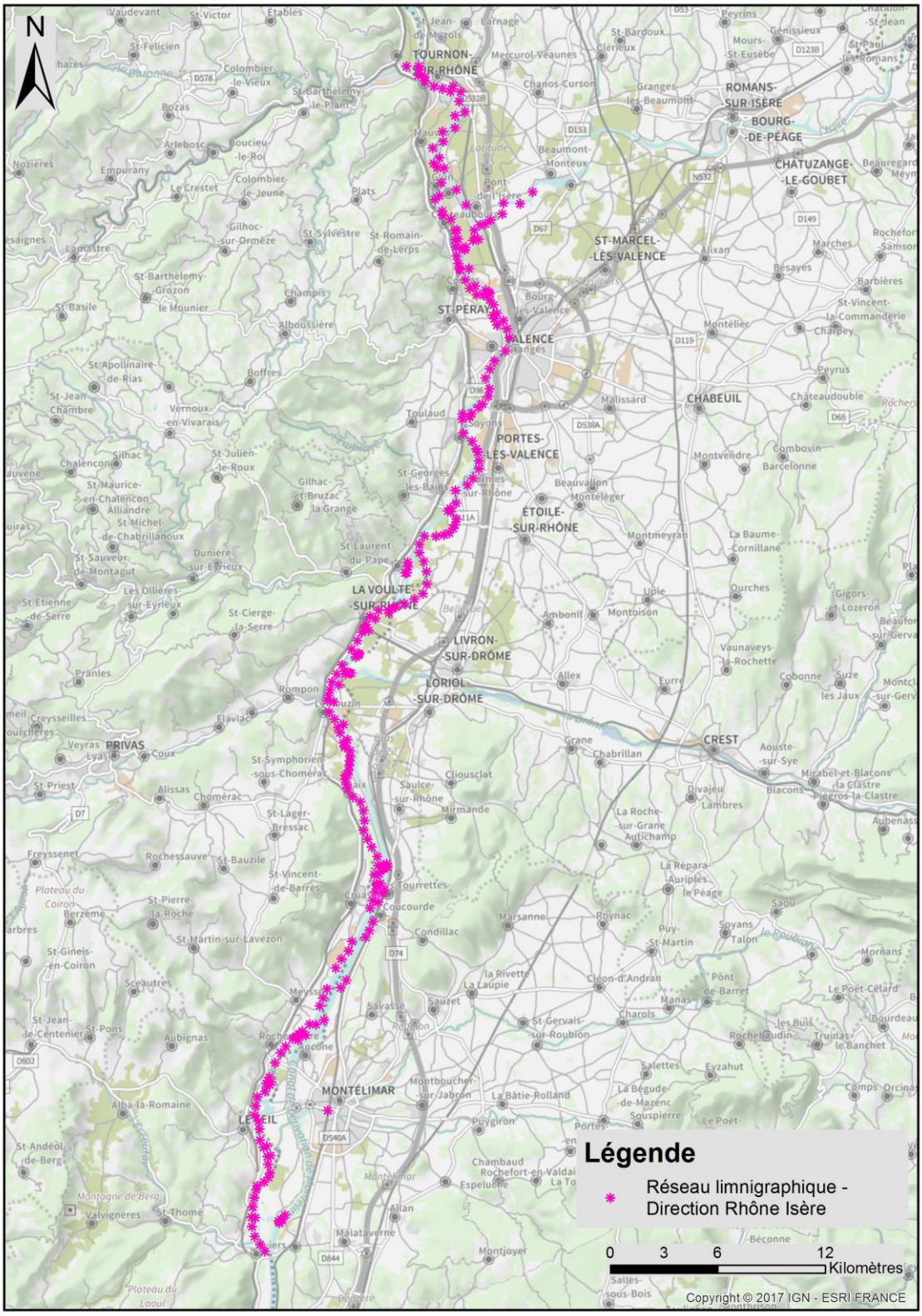

Figure 1 : Localisation des ouvrages limnimétriques concernés de la Direction Territoriale Rhône Isère

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
BOURG-LES-VALENCE	Retenue	90.030	Gauche	1	Echelle	Tain-l'Hermitage
	Doux	90.000	Gauche	2	Echelle	Saint-Jean-de-Muzols
	Retenue	90.240	Gauche	3	Echelle	Tain-l'Hermitage
	Retenue	90.450	Droite	4	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	90.820	Gauche	5	PMO	Tain-l'Hermitage
	Retenue	90.900	Droite	6	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	91.600	Droite	7	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	92.050	Droite	8	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	92.540	Droite	9	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	92.560	Gauche	10	Echelle	Tain-l'Hermitage
	Retenue	93.020	Gauche	11	Echelle	Tain-l'Hermitage
	Retenue	93.450	Droite	12	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	94.030	Gauche	13	Echelle	Mercurol
	Retenue	94.470	Droite	14	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	95.000	Gauche	15	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Retenue	95.610	Droite	16	Echelle	Tournon-sur-Rhône
	Retenue	96.040	Gauche	17	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Retenue	96.590	Droite	18	Echelle	Mauves
	Retenue	97.030	Gauche	19	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Retenue	97.250	Droite	20	Echelle	Mauves
	Retenue	97.500	Droite	21	Echelle	Mauves
	Retenue	97.750	Gauche	22	PMO	La-Roche-de-Glun
	Retenue	98.540	Droite	23	Echelle	Glun
	Canal d'Amenée	99.000	Droite	24	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Canal d'Amenée	100.000	Gauche	25	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Retenue	99.220	Gauche	26	PMO	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	100.000	Droite	27	PMO	Glun
	Vieux-Rhône	100.790	Gauche	28	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	101.000	Droite	29	Echelle	Chateaubourg
	Vieux-Rhône	101.400	Gauche	30	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	102.000	Gauche	31	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	102.000	Droite	32	Echelle	Châteaubourg
	Vieux Rhône	102.500	Droite	33	Echelle	Châteaubourg
	Vieux-Rhône	102.500	Gauche	34	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	103.000	Droite	35	Echelle	Châteaubourg
	Isère	101.600	Droite	36	Echelle	Beaumont-Montheux
	Isère	101.600	Gauche	37	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Isère	101.600	Droite	38	Echelle	Pont-de-l'Isère
	Isère	101.600	Gauche	39	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Isère	101.600	Gauche	40	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Isère	101.600	Gauche	41	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Isère	101.600	Droite	42	PMO	Pont-de-l'Isère
	Canal d'Amenée	101.500	Droite	43	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Canal d'Amenée	101.900	Gauche	44	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Canal d'Amenée	101.900	Droite	45	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Isère	102.100	Droite	46	Echelle	Châteauneuf-sur-Isère
	Canal d'Amenée	102.760	Droite	47	Echelle	La-Roche-de-Glun
	Aval Barrage Isère	103.150	Gauche	48	PMO	La-Roche-de-Glun
	Amont Barrage Isère	102.800	Droite	49	PMO	La-Roche-de-Glun
	Vieux-Rhône	103.500	Droite	50	Echelle	Châteaubourg
	Vieux-Rhône	104.000	Droite	51	Echelle	Cornas
	Vieux-Rhône	104.350	Droite	52	Echelle	Cornas
	Vieux-Rhône	104.400	Droite	53	Echelle	Cornas
	Canal d'Amenée	104.000	Gauche	54	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Vieux-Rhône	105.000	Droite	55	Echelle	Cornas

LE 14/09/2018

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
	Canal d'Amenée	105.000	Droite	56	Echelle	Bourg-lès-Valence
BOURG-LES-VALENCE	Vieux-Rhône	105.500	Droite	57	Echelle	Cornas
	Vieux-Rhône	106.000	Droite	58	Echelle	Cornas
	Vieux-Rhône	106.350	Gauche	59	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Canal d'amenée	105.600	Gauche	60	PMO	Bourg-lès-Valence
	Ecluse	105.700	Gauche	61	Auto	Bourg-lès-Valence
	Canal de fuite	106.200	Gauche	62	PMO	Bourg-lès-Valence
	Vieux-Rhône	106.700	Gauche	63	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Vieux-Rhône	107.000	Gauche	64	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Canal de fuite	107.500	Droite	65	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Vieux-Rhône	107.500	Droite	66	Echelle	Saint-Péray
	Vieux-Rhône	107.700	Droite	67	Echelle	Saint-Péray
	Canal de fuite	108.000	Gauche	68	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Vieux-Rhône	108.000	Droite	69	Echelle	Saint-Péray
BEAUCHASTEL	Retenue	108.470	Gauche	70	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Retenue	109.000	Gauche	71	Echelle	Bourg-lès-Valence
	Retenue	109.700	Gauche	72	PMO	Valence
	Retenue	110.500	Droite	73	Echelle	Guilherand-Granges
	Retenue	111.000	Droite	74	Echelle	Guilherand-Granges
	Retenue	111.560	Droite	75	PMO	Guilherand-Granges
	Retenue	112.000	Gauche	76	Echelle	Valence
	Retenue	112.400	Gauche	77	Echelle	Valence
	Retenue	112.800	Gauche	78	Echelle	Valence
	Retenue	113.000	Gauche	79	Echelle	Valence
	Retenue	113.600	Gauche	80	PMO	Valence
	Retenue	114.000	Droite	81	Echelle	Soyons
	Retenue	114.000	Gauche	82	Echelle	Valence
	Retenue	114.300	Droite	83	Echelle	Soyons
	Retenue	115.000	Droite	84	Echelle	Soyons
	Retenue	115.600	Gauche	85	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	116.000	Gauche	86	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	116.200	Gauche	87	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	116.600	Gauche	88	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	117.000	Gauche	89	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	117.500	Gauche	90	Echelle	Portes-lès-Valence
	Retenue	118.000	Gauche	91	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Retenue	118.560	Droite	92	PMO	Charmes-Sur-Rhône
	Retenue	119.200	Gauche	93	PMO	Etoile-Sur-Rhône
	Retenue	119.600	Musoir	94	Echelle	Charmes-Sur-Rhône
	Canal amenée	119.700	Gauche	95	Echelle	Charmes-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	119.750	Droite	96	PMO	Charmes-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	120.060	Gauche	97	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	120.400	Gauche	98	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	120.500	Gauche	99	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	120.800	Gauche	100	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	121.000	Gauche	101	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	121.500	Gauche	102	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	122.000	Droite	103	Echelle	Saint-Georges-les-Bains
	Vieux-Rhône	122.500	Droite	104	Echelle	Saint-Georges-les-Bains
	Vieux-Rhône	122.900	Droite	105	Echelle	Saint-Georges-les-Bains
	Vieux-Rhône	123.400	Gauche	106	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Amont Ecluse	123.800	Droite	107	Echelle	Beauchastel
	Amont usine	123.800	Droite	108	Auto	Beauchastel
	Vieux-Rhône	123.900	Gauche	109	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	124.500	Gauche	110	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Aval usine	124.600	Droite	111	Auto	Beauchastel

LE 14/09/2018

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
	Aval écluse	124.600	Droite	112	Echelle	Beauchastel
BEAUCHASTEL	Vieux-Rhône	125.000	Gauche	113	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Vieux-Rhône	125.520	Gauche	114	Echelle	Etoile-Sur-Rhône
	Contre-Canal	126.200	Gauche	115	Echelle	Livron-sur-Drôme
BAIX-LE-LOGIS-NEUF	Retenue	126.600	Gauche	116	Echelle	Livron-sur-Drôme
	Retenue	126.800	Gauche	117	PMO	Livron-sur-Drôme
	Retenue	127.000	Gauche	118	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Petit Rhône	127.000	Gauche	119	PMO	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	127.530	Droite	120	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	127.980	Gauche	121	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	128.000	Droite	122	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	128.590	Droite	123	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	128.625	Droite	124	PMO	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	128.700	Gauche	125	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	128.700	Droite	126	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	129.000	Droite	127	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	129.500	Droite	128	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	130.000	Droite	129	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	130.000	Gauche	130	Echelle	La-Voulte-sur-Rhône
	Plaine Petit Rhône	130.000	Gauche	131	PMO	La-Voulte-sur-Rhône
	Barrage Printegarde	130.400	Gauche	132	Auto	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	130.200	Gauche	133	PMO	La-Voulte-sur-Rhône
	Retenue	131.000	Droite	134	PMO	Rompon
	Retenue	131.200	Gauche	135	Echelle	Livron-sur-Drôme
	Drôme	131.500	Droite	136	PMO	Livron-sur-Drôme
	Drôme	131.500	Droite	137	Auto	Livron-sur-Drôme
	Drôme	131.500	Droite	138	Auto	Livron-sur-Drôme
	Retenue	131.550	Droite	139	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	132.020	Droite	140	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	132.020	Gauche	141	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	132.400	Droite	142	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	132.700	Droite	143	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	133.000	Gauche	144	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	133.000	Droite	145	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	133.600	Droite	146	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	134.000	Droite	147	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	134.500	Gauche	148	Echelle	Livron-sur-Drôme
	Retenue	134.650	Droite	149	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	135.100	Droite	150	Echelle	Le Pouzin
	Retenue	135.600	Musoir	151	PMO	Livron-sur-Drôme
	Retenue	135.600	Droite	152	Echelle	Le Pouzin
	Vieux-Rhône	135.720	Droite	153	PMO	Le Pouzin
	Vieux-Rhône	135.820	Droite	154	Echelle	Le Pouzin
	Vieux-Rhône	136.000	Gauche	155	Echelle	Livron-sur-Drôme
	Vieux-Rhône	136.200	Gauche	156	Echelle	Livron-sur-Drôme
	Vieux-Rhône	136.400	Gauche	157	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Vieux-Rhône	136.700	Gauche	158	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Vieux-Rhône	137.000	Gauche	159	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Vieux-Rhône	137.300	Gauche	160	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	137.300	Droite	161	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	137.500	Droite	162	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	137.800	Droite	163	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	138.000	Droite	164	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	138.600	Droite	165	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	139.000	Gauche	166	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Vieux-Rhône	139.400	Gauche	167	Echelle	Saulce-sur-Rhône

LE 14/09/2018

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
	Vieux-Rhône	140.000	Gauche	**168**	Echelle	Baix
BAIX-LE-LOGIS-NEUF	Vieux-Rhône	140.500	Droite	**169**	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	141.000	Droite	**170**	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	141.500	Droite	**171**	Echelle	Baix
	Vieux-Rhône	142.000	Gauche	**172**	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Vieux-Rhône	142.500	Gauche	**173**	Echelle	Les Tourrettes
	Vieux-Rhône	143.000	Gauche	**174**	Echelle	Les Tourrettes
	Vieux-Rhône	143.000	Droite	**175**	Echelle	Cruas
	Canal de fuite	142.700	Droite	**176**	Auto	Saulce-sur-Rhône
	Canal d'Amenée	142.700	Gauche	**177**	PMO	Saulce-sur-Rhône
	Canal de fuite	142.500	Gauche	**178**	Echelle	Saulce-sur-Rhône
	Canal de fuite	142.700	Droite	**179**	Auto	Les Tourrettes
	Canal de fuite	142.500	Droite	**180**	Echelle	Les Tourrettes
	Vieux-Rhône	143.500	Droite	**181**	Echelle	Les Tourrettes
	Vieux-Rhône	143.500	Gauche	**182**	Echelle	Les Tourrettes
	Vieux-Rhône	143.600	Droite	**183**	Echelle	Les Tourrettes
	Canal de fuite	143.100	Gauche	**184**	Echelle	Les Tourrettes
MONTELIMAR	Retenue	144.100	Droite	**185**	Echelle	Les Tourrettes
	Retenue	144.100	Gauche	**186**	Echelle	Les Tourrettes
	Retenue	144.600	Droite	**187**	Echelle	Les Tourrettes
	Retenue	144.600	Gauche	**188**	Echelle	Les Tourrettes
	Retenue	145.100	Droite	**189**	Echelle	Cruas
	Retenue	145.700	Gauche	**190**	Echelle	La Coucourde
	Retenue	146.000	Gauche	**191**	Echelle	La Coucourde
	Retenue	146.500	Gauche	**192**	Echelle	La Coucourde
	Retenue	147.100	Droite	**193**	Echelle	Cruas
	Retenue	147.500	Droite	**194**	PMO	Cruas
	Retenue	148.000	Droite	**195**	Echelle	Meysse
	Retenue	148.600	Droite	**196**	Echelle	Meysse
	Retenue	149.000	Gauche	**197**	Echelle	Savasse
	Retenue	149.400	Gauche	**198**	Echelle	Savasse
	Retenue	150.100	Droite	**199**	Echelle	Meysse
	Retenue	150.500	Droite	**200**	Echelle	Meysse
	Retenue	151.000	Droite	**201**	Echelle	Meysse
	Retenue	151.500	Gauche	**202**	Echelle	Rochemaure
	Retenue	152.000	Gauche	**203**	Echelle	Rochemaure
	Retenue	152.200	Droite	**204**	PMO	Rochemaure
	Retenue	152.900	Droite	**205**	Echelle	Rochemaure
	Retenue	152.800	Musoir	**206**	PMO	Rochemaure
	Roubion	158.000	Droite	**207**	Auto	Montélimar
	Vieux-Rhône	153.100	Droite	**208**	PMO	Rochemaure
	Vieux-Rhône	153.300	Droite	**209**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	153.450	Gauche	**210**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	153.500	Droite	**211**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	154.000	Droite	**212**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	154.400	Droite	**213**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	155.000	Droite	**214**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	155.800	Droite	**215**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	156.000	Droite	**216**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	156.020	Gauche	**217**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	156.200	Droite	**218**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	156.160	Gauche	**219**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	156.500	Gauche	**220**	Echelle	Rochemaure
	Vieux-Rhône	157.000	Droite	**221**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	157.500	Droite	**222**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	158.000	Droite	**223**	Echelle	Le Teil

LE 14/09/2018

Aménagement	Localisation des sites					
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Type de l'ouvrage	Communes
	Vieux-Rhône	158.400	Gauche	**224**	PMO	Montélimar
MONTELIMAR	Vieux-Rhône	158.900	Gauche	**225**	Echelle	Montélimar
	Vieux-Rhône	159.500	Droite	**226**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	160.000	Gauche	**227**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	160.000	Droite	**228**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	160.550	Gauche	**229**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	160.550	Droite	**230**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	160.950	Droite	**231**	Echelle	Le Teil
	Vieux-Rhône	161.400	Gauche	**232**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	161.650	Gauche	**233**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Vieux-Rhône	162.000	Gauche	**234**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Vieux-Rhône	162.400	Droite	**235**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	162.600	Droite	**236**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	163.000	Droite	**237**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	163.500	Droite	**238**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	164.000	Gauche	**239**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Vieux-Rhône	164.000	Droite	**240**	Echelle	Viviers
	Canal d'amenée	164.300	Droite	**241**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Canal d'amenée	164.300	Droite	**242**	PMO	Châteauneuf-du-Rhône
	Ecluse	164.300	Droite	**243**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Canal de fuite	164.500	Droite	**244**	Echelle	Châteauneuf-du-Rhône
	Canal de fuite	164.500	Droite	**245**	PMO	Châteauneuf-du-Rhône
	Vieux-Rhône	164.500	Droite	**246**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	165.000	Droite	**247**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	165.500	Droite	**248**	Echelle	Viviers
	Vieux-Rhône	166.000	Droite	**249**	Echelle	Viviers

Tableau 1. Liste des ouvrages concernés par la fiche d'incidence
(* En orange : ouvrages limnimétriques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)
(* En violet : ouvrages limnimétriques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des

services : DREAL, ARS, DDT, AFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le réseau limnigraphique de la Direction Territoriale Rhône-Isère est un ensemble d'ouvrages situés tout au long du fleuve (Vieux-Rhône, Rhône en retenue, canaux) et à proximité des principaux ouvrages d'exploitation (barrages, usines et écluses) entre Tain-l'Hermitage et Viviers.

Les ouvrages du réseau limnigraphique concernés par cette fiche d'incidence pour l'autorisation d'entretien sont principalement des ouvrages en béton équipés de repères métriques. Ces ouvrages sont appelés « échelles limnimétriques », elles sont situées en berge. Ces ouvrages sont répertoriés comme « échelle » dans la suite du document et permettent d'une façon générale de mesurer les niveaux des lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue.

Les ouvrages du réseau limnigraphique comprennent aussi des sites équipés de matériel automatique (limnimètres) pour le relevé des hauteurs des eaux du fleuve. Ces limnimètres sont généralement associés à une échelle limnimétrique. Ces relevés automatiques permettent de connaître l'hydrologie du fleuve en temps réel. Parmi ces équipements automatiques, quelques-uns assurent une fonction dans l'exploitation du fleuve (hydroélectricité et navigation) en gérant en particulier le réglage des plans d'eau par la régulation de l'usine et l'ouverture des barrages. Dans la suite du document les premiers sont notés comme des ouvrages de type « Auto » et les seconds sont de type « PMO » (Point de Mesure Ouvrage).

Au total, le nombre d'ouvrages du réseau limnigraphique susceptible de faire l'objet d'entretien s'établit à 249 tout au long du domaine de la direction territoriale.

a – Cas général sur les ouvrages sans conditions d'entretien

D'une manière générale, les échelles limnimétriques seront curées suivant la méthode suivante.

Les matériaux (limons/sables/graviers/corps flottants) déposés sur les ouvrages sont curés à l'aide de pelle mécanique ou restitués à l'aide d'une motopompe, normalisés vis-à-vis du bruit, opérant depuis les berges mais aussi depuis le plan d'eau (engins amphibie ou pelle sur ponton).

Les matériaux sont restitués, à proximité immédiate dans le lit du fleuve et, dans la mesure du possible, là où les vitesses de courant sont plus importantes pour permettre la reprise des matériaux par les eaux du fleuve.

Dans tous les cas, les amenées et replis du matériel seront réalisés à partir de voieries publiques, des pistes d'exploitation existantes ou directement par voie d'eau (engins amphibie ou ponton). L'accès aux chantiers ne nécessitera pas d'intervention sur les milieux naturels.

L'ensemble de l'intervention ne dure que quelques heures et ne concerne que des quantités très limitées de matériaux avec en moyenne 1 à 2 m^3 par ouvrage.

Figure 2. Echelle limnimétrique
(Entretien mécanique depuis la berge)

Figure 3. Echelle limnimètre en berge
(Entretien mécanique et finition manuelle)

Figure 4. Echelle limnimétrique sur enrochements
(Entretien mécanique)

Figure 5. Echelle avec limnimètre sur structure métallique
(Entretien mécanique depuis le plan d'eau)

b – Cas particulier des ouvrages avec des contraintes de restitution

Parmi l'ensemble des ouvrages limnimétriques, certains ne peuvent pas être entretenu selon la méthode précédente en raison de leur localisation par rapport à des périmètres de protection de patrimoines naturels qui s'observent le long du fleuve. En effet, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône, il n'est pas possible de restituer les sédiments à moins de 1 000 m d'un périmètre rapproché de protection.

Afin de respecter cette obligation, des méthodes d'intervention spécifiques sont définies pour chaque ouvrage concerné par cette contrainte afin d'assurer une restitution des sédiments à plus de 1 000 m des périmètres de protection rapproché identifiés le long du fleuve.

Ces ouvrages, au nombre de 28, sont identifiés en orange sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 11.

Les ouvrages limnimétriques étant généralement peu accessible depuis les berges, il peut être délicat de charger un camion pour transférer les sédiments vers d'autres sites. Pour ces ouvrages particuliers, il est prévu d'intervenir par voie aquatique. Le matériel utilisé sera défini en fonction des distances à parcourir pour réaliser la restitution des sédiments en dehors des zones de protection dues patrimoines naturels.

Une synthèse des ouvrages concernés et des sites de restitution est proposée dans le tableau ci-dessous :

Aménagement	Localisation des sites				
	Localisation	PK	Rive	N° Carte	Localisation de la restitution des sédiments
BOURG-LES-VALENCE	Retenue	95.610	Droite	16	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en amont du PK 95.500 ou en aval du PK 97.500
	Retenue	96.040	Gauche	17	
	Retenue	97.030	Gauche	19	
	Retenue	97.250	Droite	20	
	Vieux-Rhône	100.790	Gauche	28	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 101.600
	Vieux-Rhône	101.400	Gauche	30	
	Canal d'Amenée	104.000	Gauche	54	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal d'amenée en aval du PK 105.000
	Vieux-Rhône	105.000	Droite	55	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 183.000
	Vieux-Rhône	105.500	Droite	57	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en aval du PK 107.400
	Vieux-Rhône	106.000	Droite	58	
	Vieux-Rhône	106.350	Gauche	59	
	Vieux-Rhône	106.700	Gauche	63	
	Vieux-Rhône	107.000	Gauche	64	
BEAUCHASTEL	Retenue	111.000	Droite	74	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en amont du PK 110.600 ou en aval du PK 112.700
	Retenue	111.560	Droite	75	
	Retenue	112.000	Gauche	76	
	Retenue	112.400	Gauche	77	
	Retenue	115.000	Droite	84	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en aval du PK 116.000
	Retenue	115.600	Gauche	85	
	Canal amenée	119.700	Gauche	95	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal d'amenée en aval du PK 120.200
	Aval usine	124.600	Droite	111	Restitution des sédiments au fleuve dans le canal de fuite en aval du PK 125.750
	Aval écluse	124.600	Droite	112	
MONTELIMAR	Retenue	151.000	Droite	201	Restitution des sédiments au fleuve dans la retenue en amont du PK 150.500 ou en aval du PK 152.200
	Retenue	151.500	Gauche	202	
	Retenue	152.000	Gauche	203	
	Roubion	158.000	Droite	207	Restitution des matériaux en aval du pont de la RN7
	Vieux-Rhône	154.400	Droite	213	Restitution des sédiments au fleuve dans le Vieux-Rhône en amont du PK 154.300
	Vieux-Rhône	155.000	Droite	214	

Tableau 2. Solutions de restitution pour les ouvrages situés à moins de 1 000 m d'un périmètre de protection rapproché

c – Cas particulier des ouvrages avec des études spécifiques

Sur l'ensemble des ouvrages étudiés dans cette fiche d'incidence, cinq sont localisés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel. Il s'agit des ouvrages (18, 29, 108, 248 et 249) identifiés en violet sur les cartes de localisation suivantes et dans les tableaux 1 et 11.

D'une manière générale, les travaux seront réalisés de manière à respecter les arrêtés d'autorisation fixant les périmètres d'autorisation. Si nécessaire, une étude d'incidence spécifique sera fournie et un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité pour valider les méthodes d'intervention et de suivi retenues.

d - Suivi des travaux

La faible quantité de matériaux concernée par l'intervention ainsi que la technique de restitution dans le lit du Rhône engendre une remise en suspension de sédiments négligeable dont l'incidence est nulle sur la qualité des eaux du fleuve. Cette incidence se limite à une perturbation locale des eaux (une dizaine de mètres à l'aval des sites) et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail. Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, la Compagnie Nationale du Rhône veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, la Compagnie Nationale du Rhône réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, la Compagnie Nationale du Rhône s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, la Compagnie Nationale du Rhône s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, la Compagnie Nationale du Rhône, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **D'une manière générale, la régularité d'entretien et la localisation des dépôts à proximité d'ouvrages anthropique avec matériaux durs pour les échelles (béton, pierres maçonnées…) ne sont pas favorable au développement des espèces invasives aquatiques. Toutefois, en cas d'occurrence de ces espèces, les intervenants seront amenés à prendre les précautions d'usage sur le domaine pour les espèces identifiées.**

2 - Enjeux des sites de dragage et de restitution des sédiments

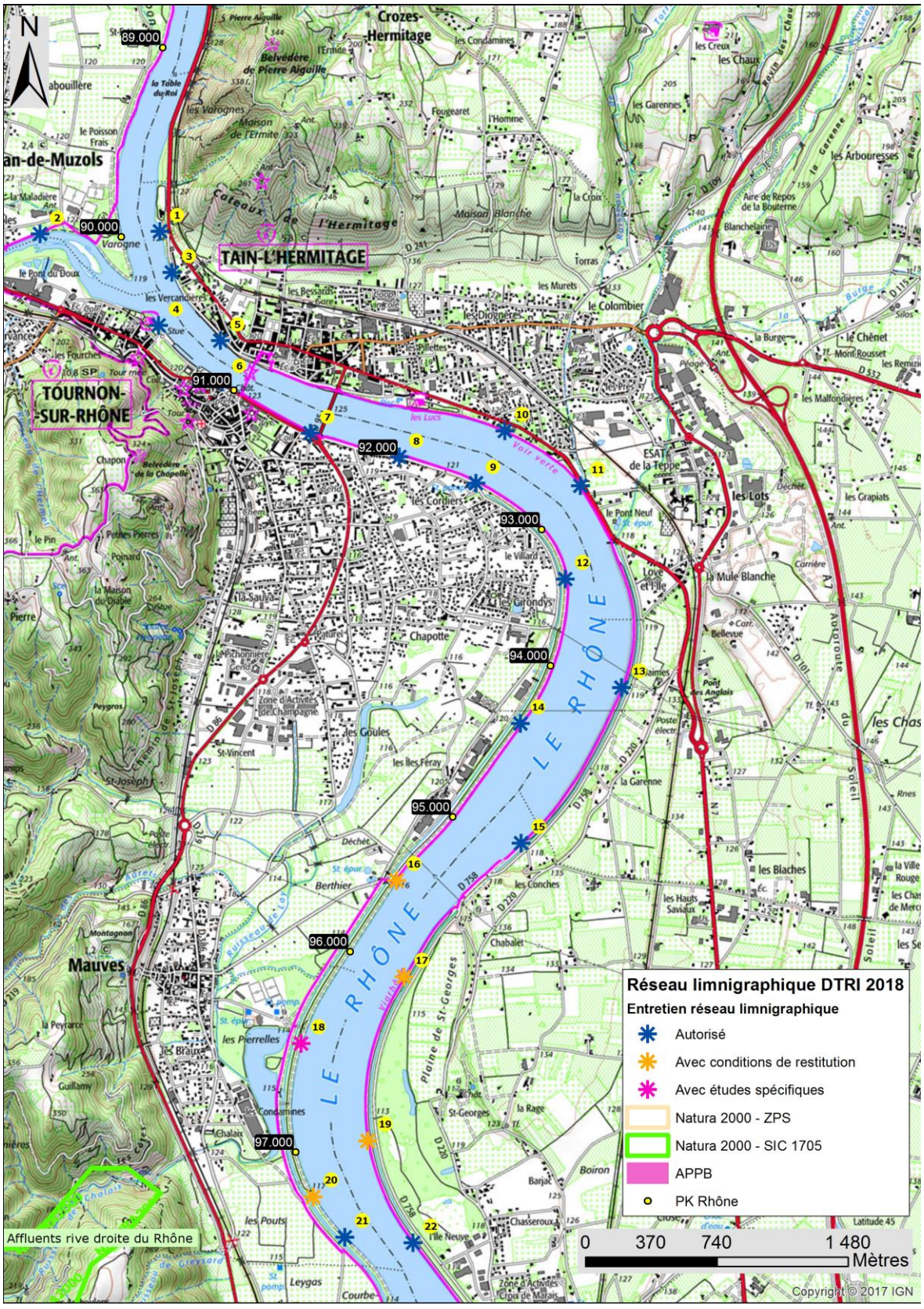

LE 14/09/2018

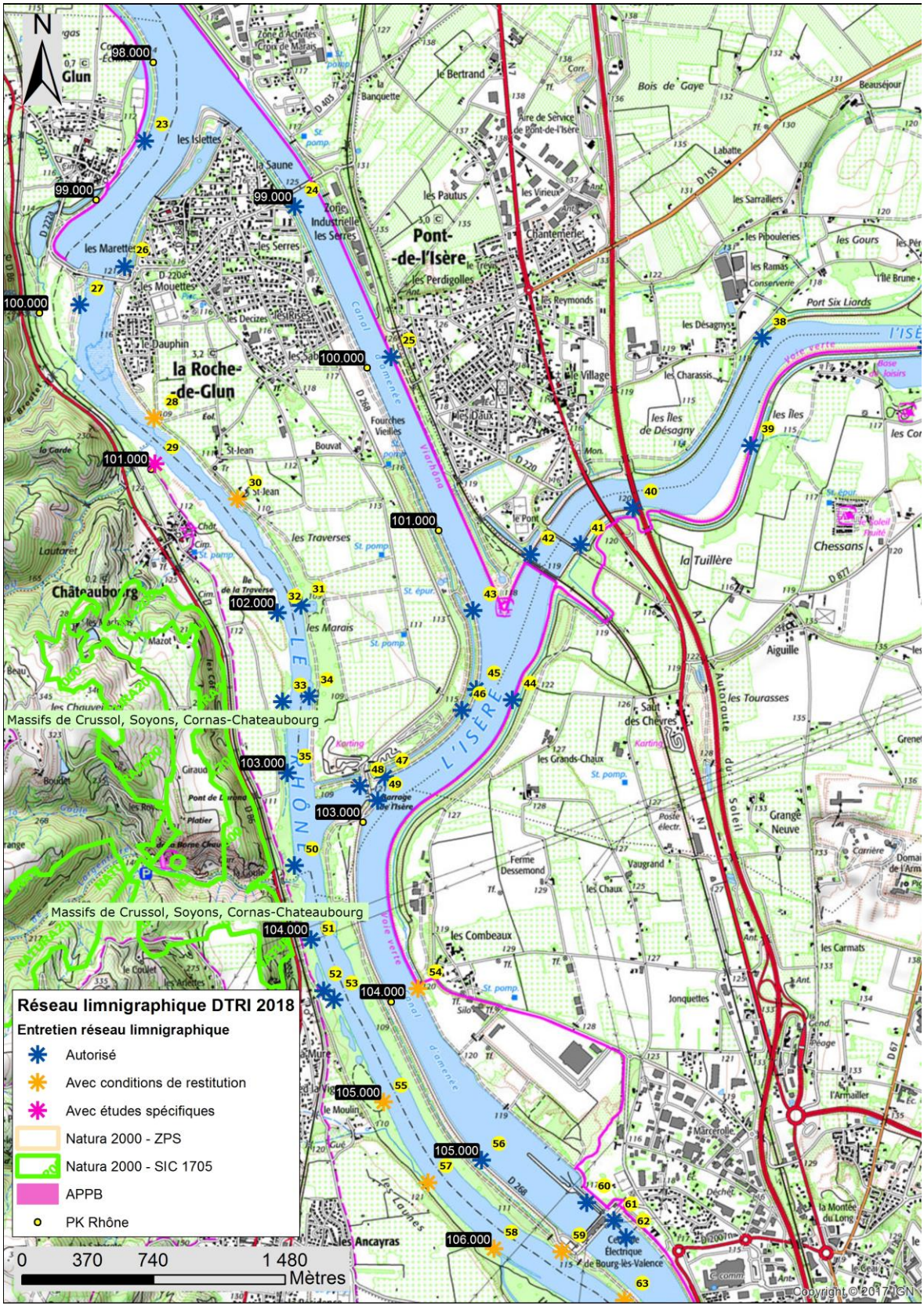
N
Glun
la Roche-de-Glun
Pont-de-l'Isère
Châteaubourg
Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg
Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

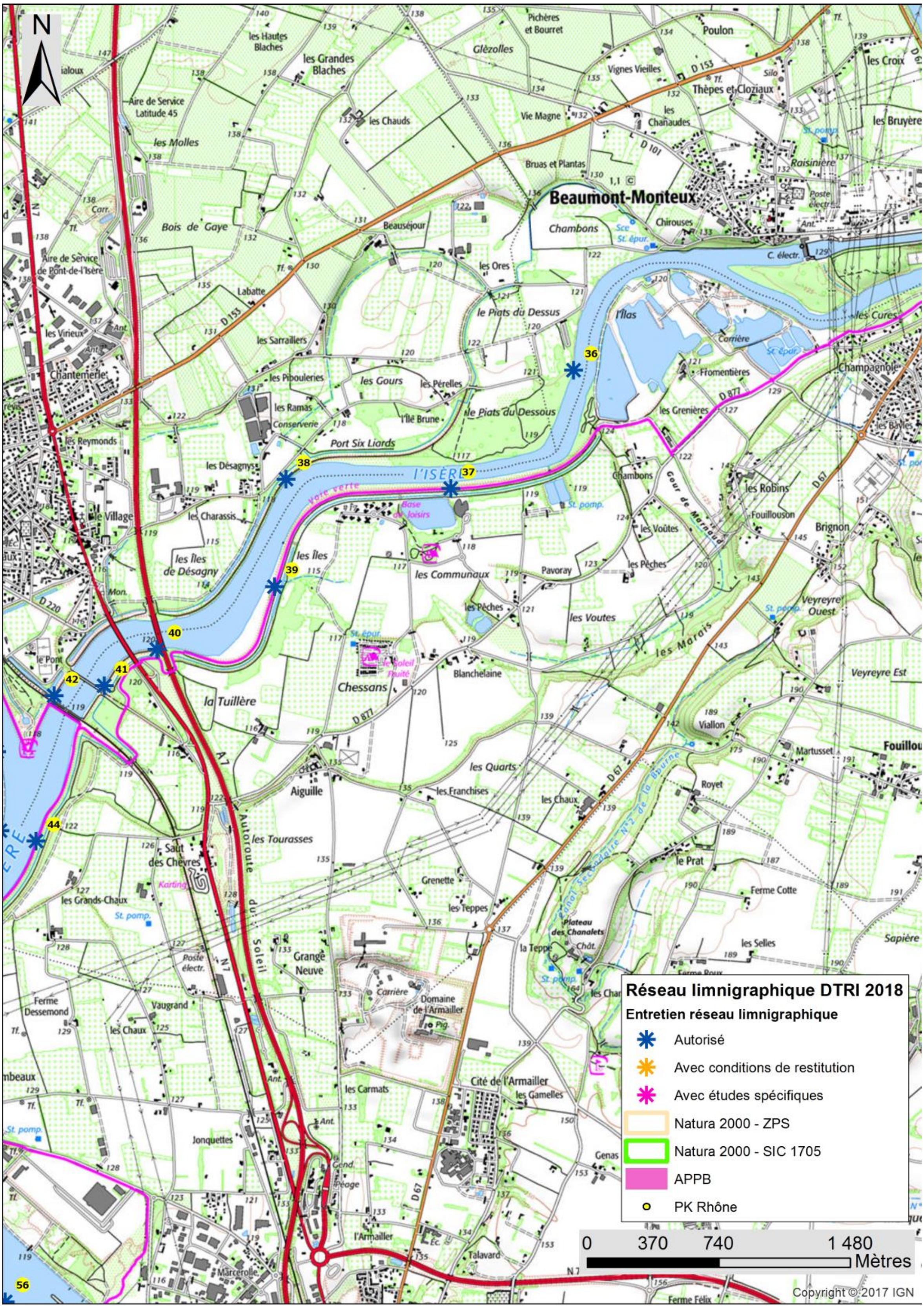
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN
N
Beaumont-Monteux
L'ISÈRE
36
37
38
39
40
41
42
44
56

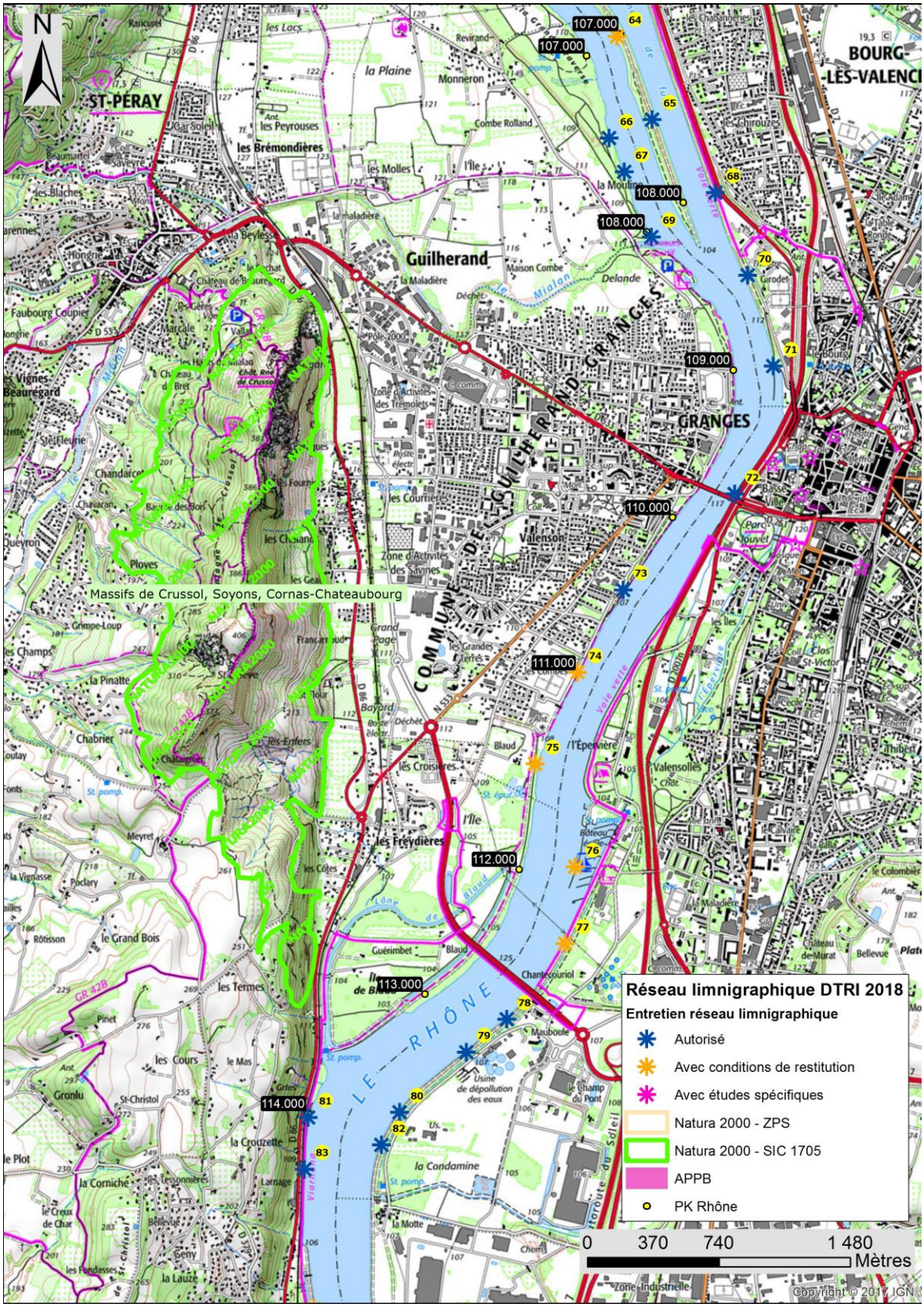
Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN
LE RHÔNE
COMMUNE DE GUILHERAND GRANGES
107.000
108.000
109.000
110.000
111.000
112.000
113.000
114.000

LE 14/09/2018

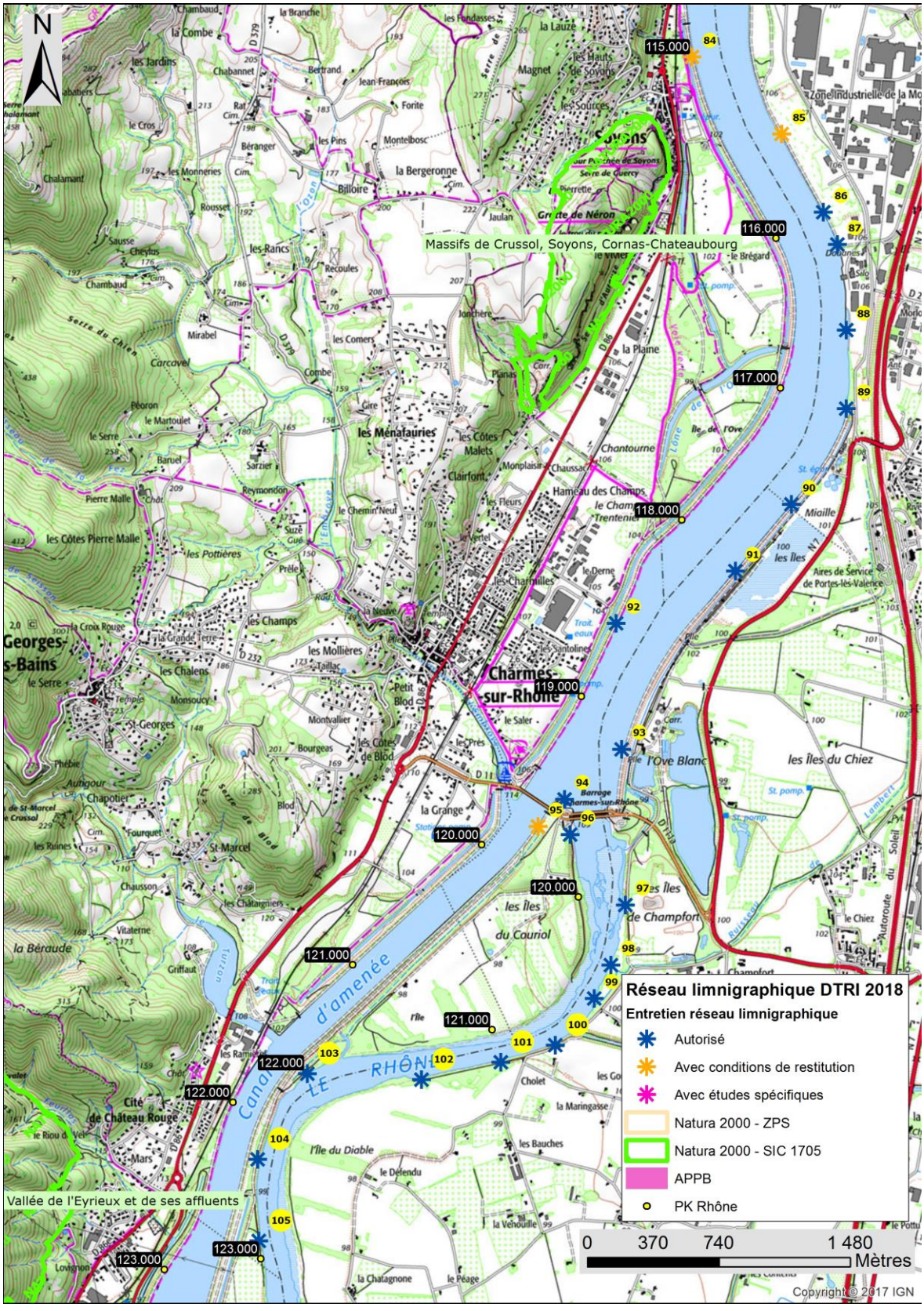
N
115.000
116.000
117.000
118.000
119.000
120.000
121.000
122.000
123.000
Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg
Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents
Charmes-sur-Rhône
Georges-s-Bains
les Ménafauries
les Îles du Chiez
les Îles du Couriol
Canal d'amenée
LE RHÔNE
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

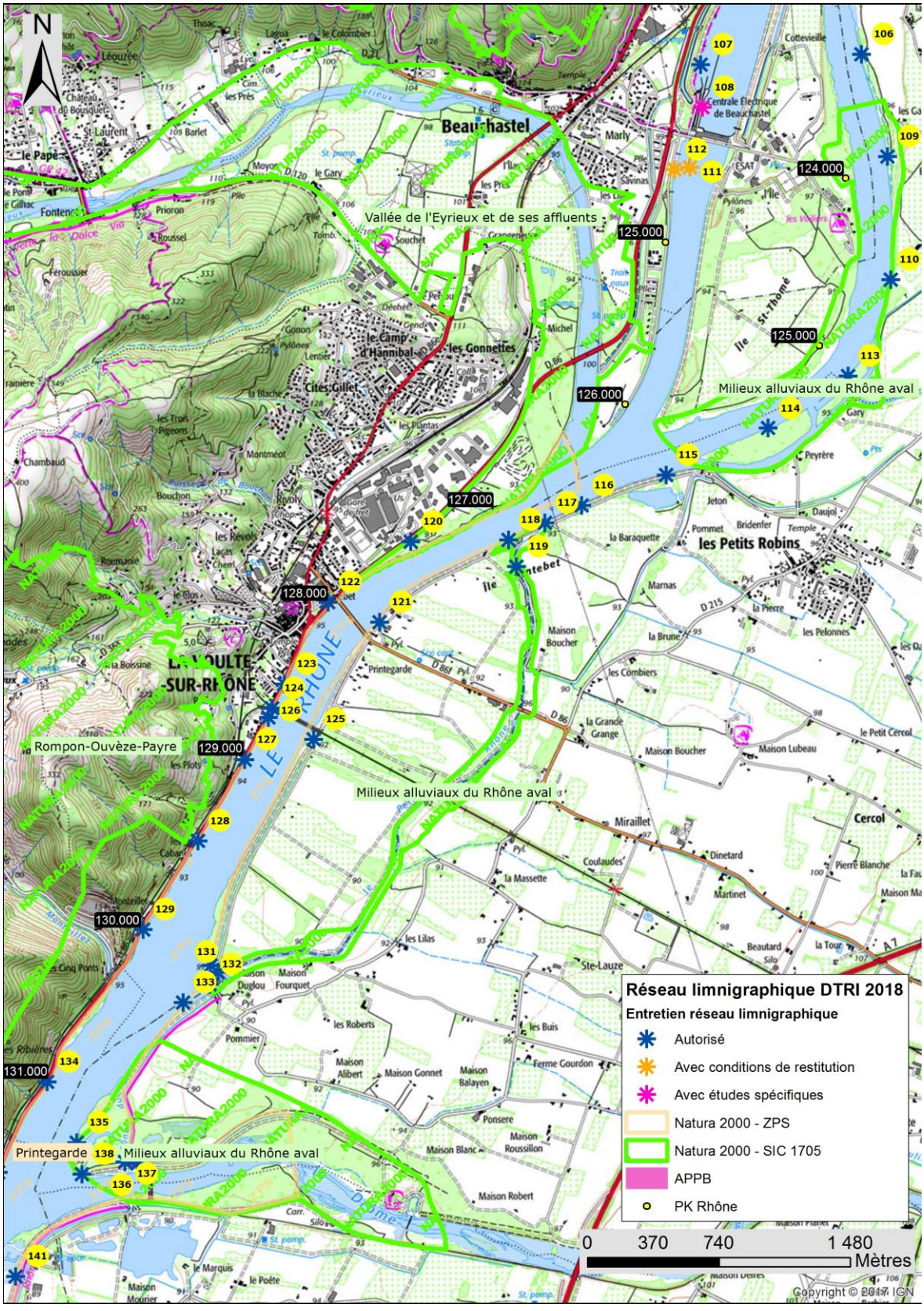
N
Beauchastel
Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents
Milieux alluviaux du Rhône aval
Milieux alluviaux du Rhône aval
Milieux alluviaux du Rhône aval
Rompon-Ouvèze-Payre
Printegarde
124.000
125.000
125.000
126.000
127.000
128.000
129.000
130.000
131.000
les Petits Robins
Cercol
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

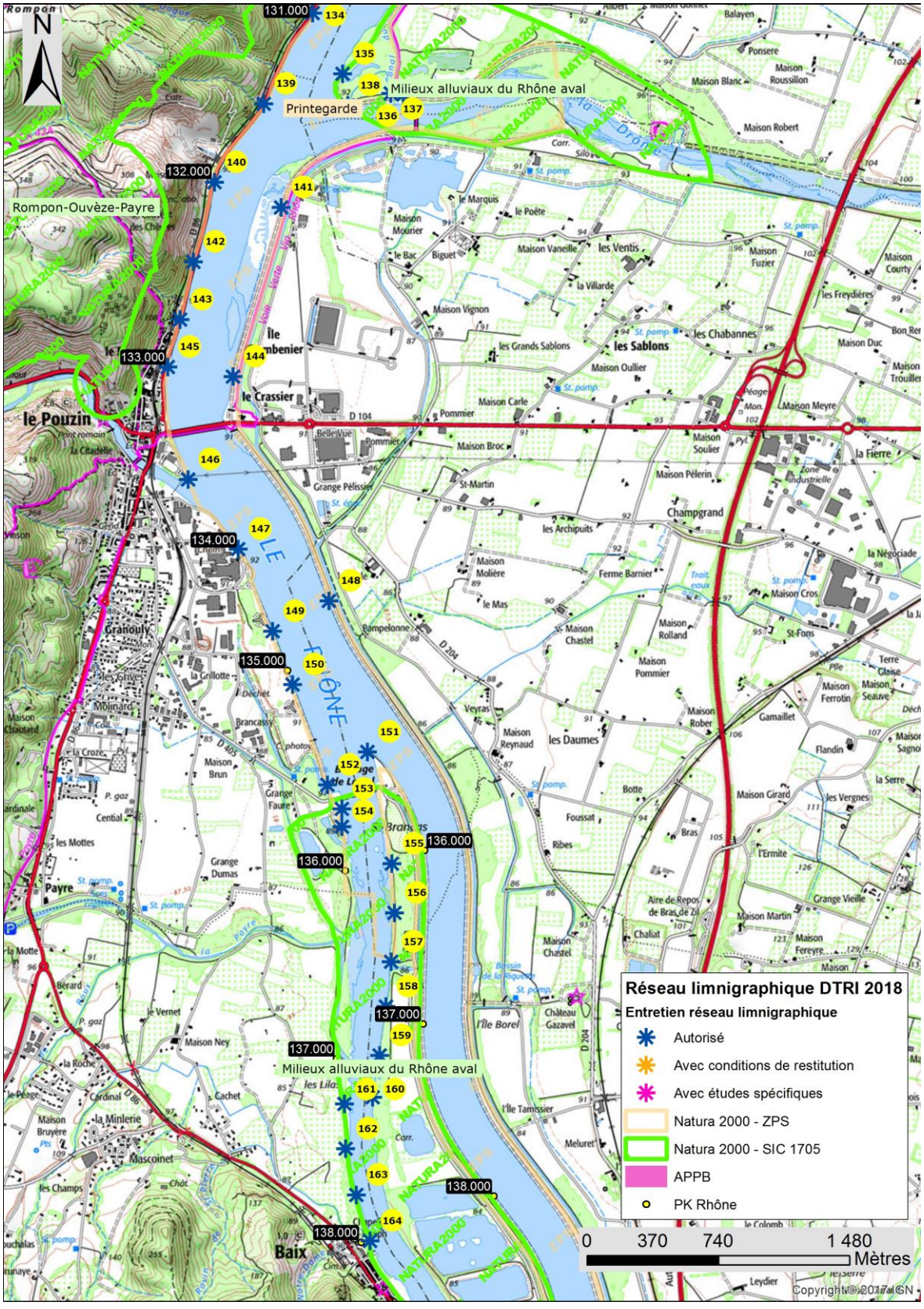
Rompon-Ouvèze-Payre
Printegarde
Milieux alluviaux du Rhône aval
Milieux alluviaux du Rhône aval
le Pouzin
le Crassier
Baix
131.000
132.000
133.000
134.000
135.000
136.000
136.000
137.000
137.000
138.000
138.000
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

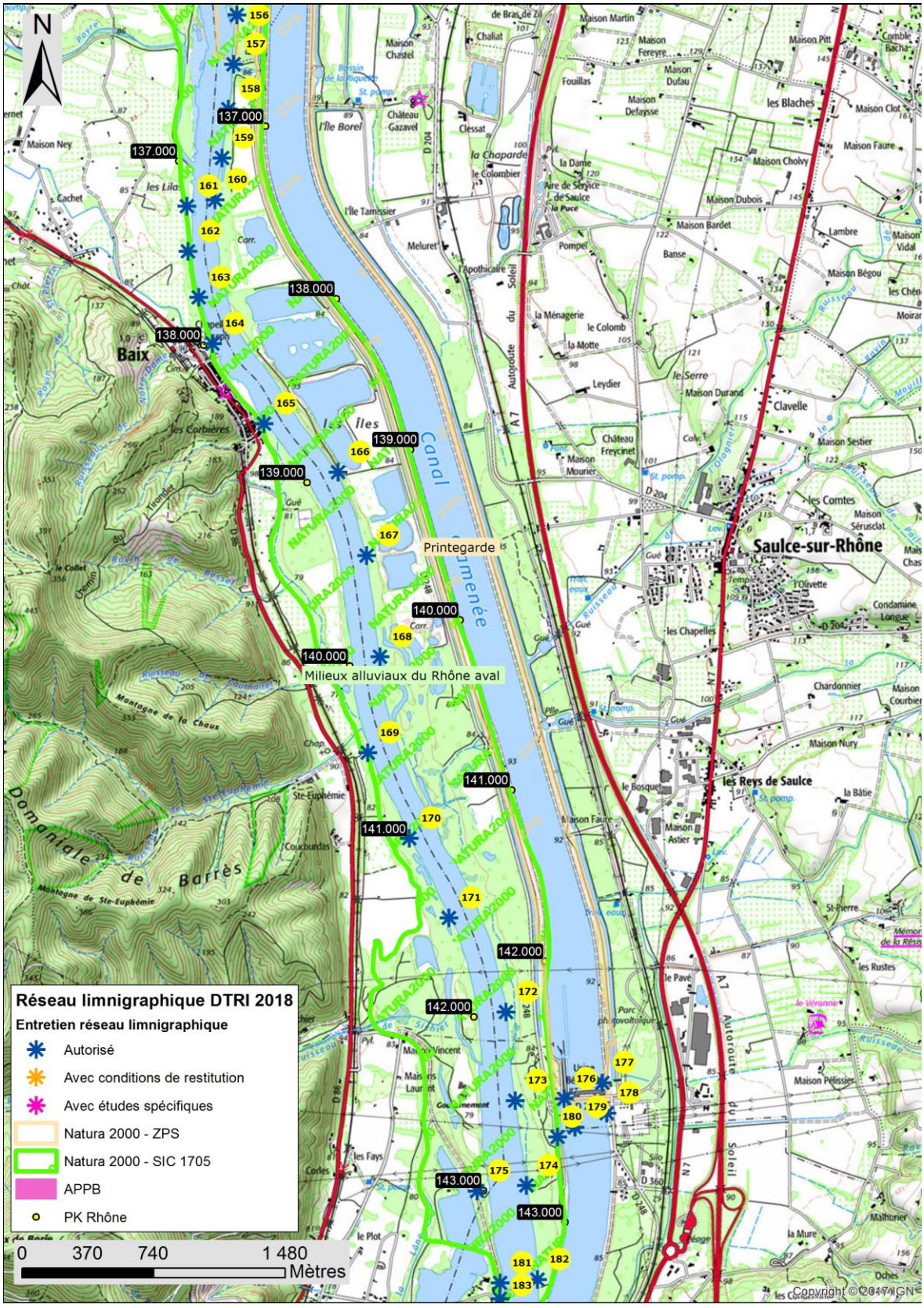
N
Baix
Printegarde
Saulce-sur-Rhône
les Reys de Saulce
Milieux alluviaux du Rhône aval
Canal
Domaniale de Barrès
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

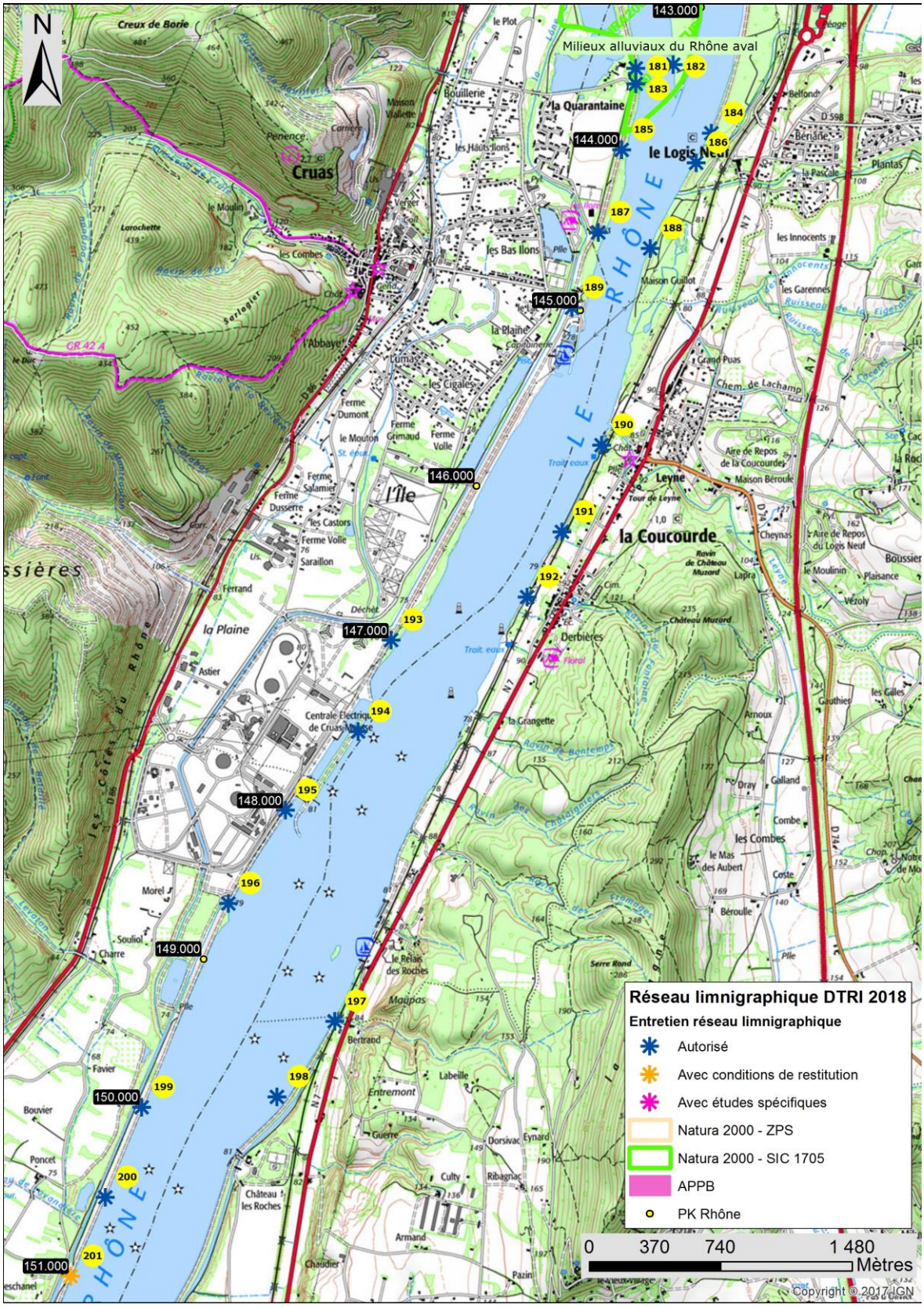
N
Milieux alluviaux du Rhône aval
143.000
144.000
145.000
146.000
147.000
148.000
149.000
150.000
151.000
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
la Quarantaine
le Logis Neuf
les Bas Ilons
Maison Guillot
la Plaine
l'Ile
la Coucourde
Leyne
Derbières
Cruas
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN

LE 14/09/2018

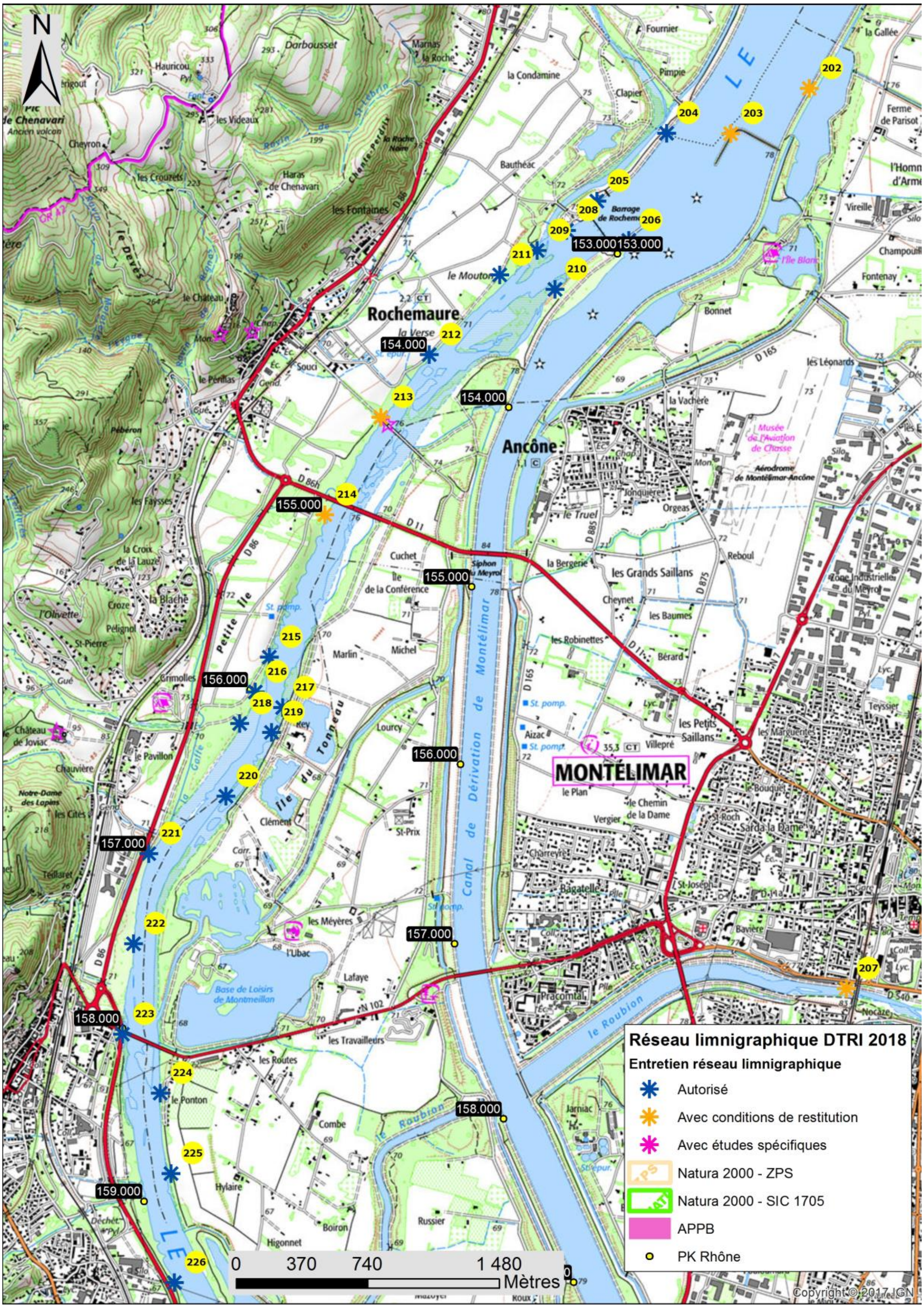
Réseau limnigraphique DTRI 2018
Entretien réseau limnigraphique
Autorisé
Avec conditions de restitution
Avec études spécifiques
Natura 2000 - ZPS
Natura 2000 - SIC 1705
APPB
PK Rhône
0 370 740 1 480
Mètres
Copyright © 2017 IGN
ROCHEMAURE
ANCÔNE
MONTÉLIMAR
Canal de Dérivation de Montélimar

LE 14/09/2018

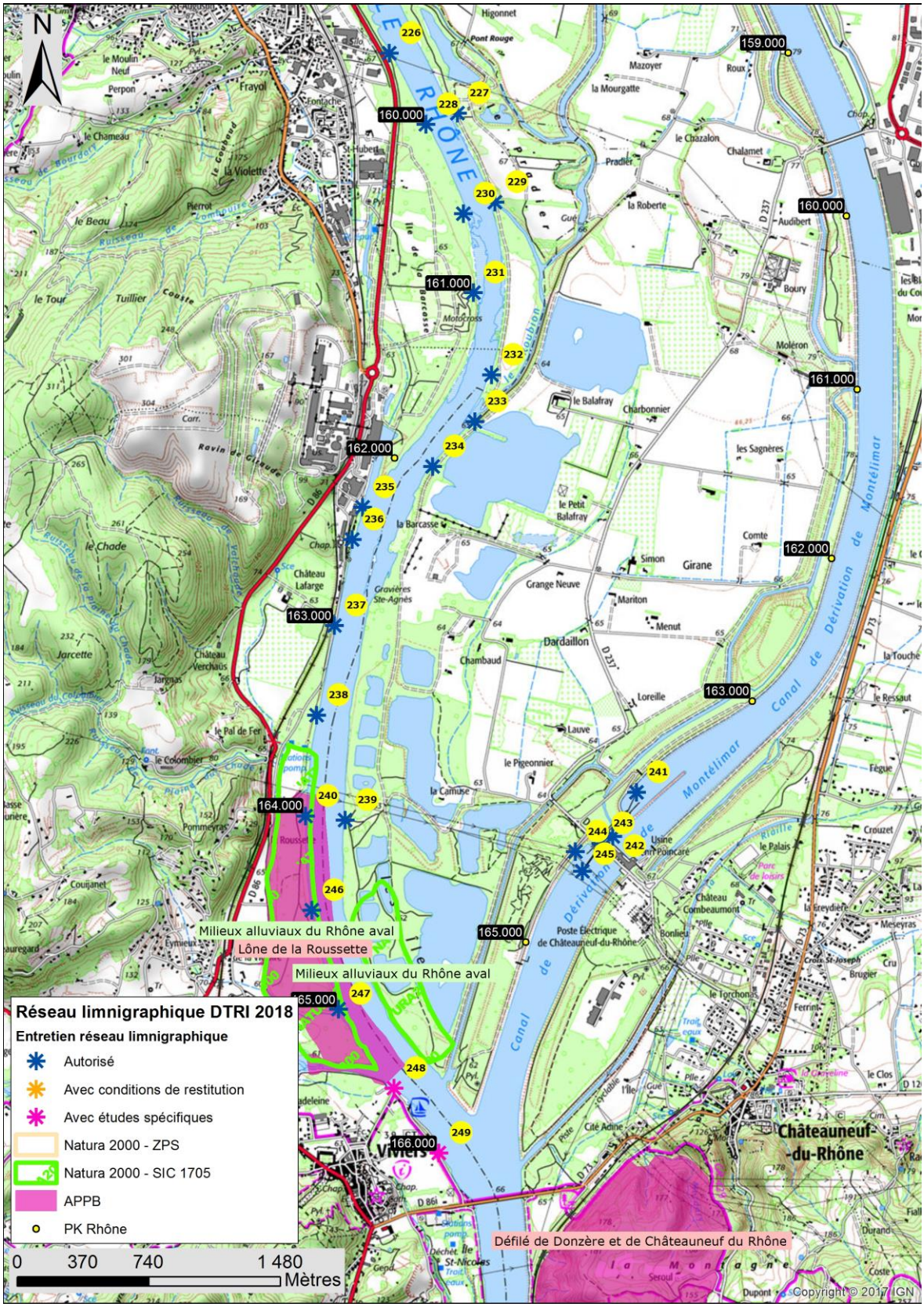

Figure 6. Localisation des enjeux environnementaux dans la zone de travaux

LE 14/09/2018

2-1 – Exposé détaillé des enjeux

2-1-1 - Enjeux environnementaux

2-1-1-1 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.

Dans la zone d'étude, trois sites d'intérêt communautaire ont été répertoriés tout au long de la vallée, à proximité des ouvrages étudiés, sur le domaine de la direction territoriale Rhône Isère.

Désignation des sites Natura 2000 de référence	N° des ouvrages et localisation des emprises des travaux par rapport au site
Milieux alluviaux du Rhône aval Zone Spéciale de Conservation - FR 8201677	**Ouvrages inclus dans le site**
	109 ; 110 ; 113 ; 114 ; 117 ; 118 ; 119 ; 131 ; 132 ; 135-138 ; 153-175 ; 180-183 ; 240 ; 246 ; 247
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	105-108 ; 111 ; 112 ; 115 ; 116 ; 120 ; 121 ; 124-130 ; 133 ; 134 ; 139-141 ; 150-152 ; 176-179 ; 184-188 ; 237-239 ; 248 ; 249
Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents Zone Spéciale de Conservation - FR 8201658	**Ouvrages inclus dans le site**
	120
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	107 ; 108 ; 111 ; 112 ; 115-119 ; 121-126
Printegarde Zone de Protection Spéciale - FR 8212010	**Ouvrages inclus dans le site**
	122-124 ; 126-130 ; 132-138 ; 140-157 ; 176 ; 177
	Ouvrages à proximité du site (<1 km)
	115-121 ; 125 ; 131 ; 139 ; 158-175 ; 178-180

Tableau 3. Implantation des ouvrages vis-à-vis aux sites Natura 2000.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux du Rhône aval »
(Zone Spéciale de Conservation - FR 8201677).

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 111 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution…). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forets mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677).
(*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*)	1046
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum)*	1304
Petit Murin *(Myotis blythii)*	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii)*	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Grand Murin (*Myotis myotis)*	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie marine (*Petromyzon marinus)*	1095
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Alose feinte (*Alosa fallax*)	1103
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (Para*chondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents »
(Zone Spéciale de Conservation - FR8201658)

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents », comprend la vallée de l'Eyrieux depuis la confluence avec le Rhône jusqu'aux communes de Saint-Michel-d'Aurance et Nonières en amont. Le site comprend aussi plusieurs affluents qui confluent de part et d'autre de l'Eyrieux. Les milieux d'intérêt s'observent tout au long du réseau hydrographique concerné par le site, ainsi que certains milieux connexes dans le lit majeur mais aussi des sites particuliers observés sur les versants. La surface totale du site s'établit à 20 305 ha.

La description du site précise que l'Eyrieux présente de nombreuses zones de remous et de tourbillons (affouillements), favorisant certaines espèces aquatiques. Le long de la rivière le dépôt de sables a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc.
Les milieux terrestres des versants sont dominés par des formations végétales liées aux sols siliceux et ponctuellement aux substrats basaltiques. L'étagement de la végétation est particulièrement marqué tout au long du cours de la rivière avec des formations allant des basses plaines du Rhône (étages méso- et supra méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (étage montagnard). La juxtaposition de ces milieux terrestres et aquatiques permet de présenter sur le site une forte diversité de formations végétales dont 22 présentent un intérêt communautaire.

La diversité faunistique est, aussi, remarquable avec une représentation de tous les groupes. Il est noté de nombreux gites favorables aux chauves-souris. Les cours d'eau permanents présentent des sites d'intérêt pour la loutre, le castor, de nombreux invertébrés, poissons, amphibiens et reptiles. Parmi toutes ces espèces, 23 présentent un intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280
Landes sèches européennes	4030
Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Formations montagnardes à *Cytisus purgans*	5120
Pelouses calcaires de sables xériques*	**6120***
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) *	**6210***
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	**6230***
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)	6510
Prairies de fauche de montagne	6520
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	**91E0***
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0
Forêts de *Castanea sativa*	9260
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	9340

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » (FR8201658). **(*) En gras les habitats prioritaires**

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie splendide (*Macromia splendens*)	1036
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)	1065
Bombyx Evérie (*Eriogaster catax*)	1074
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)	6199
Mammifères	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	1323
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	1355
Amphibiens et Reptiles	
Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	1193
Poissons	
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (Para*chondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » (FR8201658)

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Printegarde »
(Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212010).

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de « Printegarde », classée en site Natura 2000, concerne une surface de 678 ha sur la retenue de Baix-le-Logis-Neuf. Le site est essentiellement composé de milieux aquatiques (90%) et de milieux d'interface terre-eau (10%). La juxtaposition de plusieurs habitats (roselières fluviales à phragmites, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre canaux) rend la Réserve attractive pour de nombreuses espèces animales et notamment les oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) (*)	A022	Reproduction
Canard chipeau (*Anas strepera*)	A051	Hivernage.
Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	A053	Résidente – Hivernage
Canard siffleur (*Anas penelope*)	A050	Hivernage
Foulque macroule (*Fulica atra*)	A125	Résidente - Hivernage
Fuligule milouin (*Aythya ferina*)	A059	Hivernage
Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)	A061	Hivernage
Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)	A004	Hivernage.
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)	A005	Résidente - Hivernage
Héron cendré (*Ardea cinerea*)	A028	Résidente – Hivernage
Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (*)	A229	Résidente
Milan noir (*Milvus migrans*) (*)	A073	Reproduction
Nette rousse (*Netta rufina*)	A058	Hivernage
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	A052	Hivernage

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (FR8212010)
(*) *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*

Evaluation d'incidence :

Sur les 249 ouvrages limnimétriques bateaux concernés par des dragages d'entretien, 79 d'entre eux sont implantés dans des sites concernés par un classement Natura 2000 (cf. tableau 3). Les 170 autres ouvrages peuvent être situés à proximité (< à 1km) ou à plus de 1km des sites Natura 2000. Les listes des habitats et espèces d'intérêt communautaires ayant justifiées le classement de ces sites en Natura 2000 sont présentées ci-dessus.

Pour l'entretien de ces ouvrages, les travaux sont limités au curage des échelles en béton et des sondes automatiques, où des sédiments ont pu s'accumuler et gêner les conditions de lecture ou de fonctionnement.

Il faut toutefois noter que ces travaux de dragage des ouvrages limnigraphiques :
- seront très limités dans l'espace (moins de quelques m² par échelle ou sonde) et dans le temps (moins d'une heure d'intervention par ouvrage).
- l'accès aux chantiers se fera par les pistes d'exploitation, la voirie existante ou par le plan d'eau avec du matériel flottant. Aucune intervention sur la végétation environnante et donc les milieux naturels n'est envisagée.
- généreront une remise en suspension négligeable (1 à 2 m^3 par ouvrage) dans le temps et l'espace (à comparer de la charge en crue) et ne seront pas de nature à déranger la faune présente.

Les arguments précédemment avancés montrent que les travaux ne sont donc pas de nature à induire une incidence dommageable notable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus et de la faible ampleur des travaux, l'incidence des opérations de dragage d'entretien des ouvrages limnimétriques sur la préservation des habitats et espèces communautaires, des sites « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677) ; « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » (FR8201658) ; « Printegarde » (FR8212010), est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

LE 14/09/2018

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :***

Tous ces travaux d'entretien d'ouvrages, qui concernent souvent moins d'un m^3 de matériaux pour chaque site, ne sont pas de nature à avoir une incidence cumulée significative. En effet, ces ouvrages sont généralement distants de plusieurs kilomètres et pour les sites les plus proches la distance est exceptionnellement d'une centaine de mètres. Cette distance, est donc toujours supérieure à la distance de propagation des remises en suspension (quelques dizaines de mètres) et les travaux ne sont pas réalisés simultanément (déplacement du matériel d'intervention d'un ouvrage à l'autre successivement).

Dans ces conditions, il est possible de préciser que quelle que soit la localisation des sites, l'intervention d'entretien sur un ou plusieurs ouvrages n'engendre pas d'incidence cumulée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites répertoriés précédemment.

2-1-1-2 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité et des inventaires frayères départementaux. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

Les Inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont tous été approuvés sur les départements traversés par le fleuve aux dates suivantes :

- Ardèche : 08/07/2013
- Drôme : 03/04/2013

Dans la zone d'étude, sur le Bas-Rhône, les canaux de dérivation (canal d'amenée et canal de fuite) ne font pas partie des secteurs présentant des potentialités de frayères.

L'ensemble du cours du Rhône, sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, est identifié comme « Le Rhône et ces lônes » et est classé en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du brochet, la blennie fluviatile, l'apron du Rhône et l'alose feinte. L'ensemble du lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Dans l'aire d'étude, quatre vieux-Rhône se succèdent du nord au sud avec un classement en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de différentes espèces.
Ainsi au nord, le « Vieux-Rhône de la Roche-de-Glun » et le « Vieux-Rhône de Charmes-sur-Rhône » sont inventoriés pour la truite fario, le chabot et la vandoise. Plus au sud, le « Vieux-Rhône de Logis-Neuf » et le « vieux-Rhône de Montélimar » » sont inventoriés pour la truite fario, le chabot, la vandoise et la lamproie de Planer.

Enfin, l'Isère présente un cours inventorié en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du brochet y compris sur son lit majeur.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (*Salmo trutta)*
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome, la vandoise, et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.
- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drome, le Buech et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courant, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas présente et ces milieux favorables ne sont pas représentés.
- Que la lamproie de planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent dans la partie aval du vieux-Rhône de Montélimar ne concernent pas ces sites et n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.
- Que la lamproie marine fût très commune au XIXème siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).
- Que l'alose feinte ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont, cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des vieux Rhône vifs ou le Rhône endigué du Palier d'Arles.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …).

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures protégées des courants vifs bien colonisées par la végétation peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Sur le Rhône, l'espèce ne se maintiendrait plus que dans quelques tronçons court-circuités en aval de Lyon et sur les lacs péri-alpins (lac du Bourget, lac d'Annecy et plus récemment le lac Léman). Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône au sud de Vaugris. Les interventions localisées sur le cours du Rhône ne concernent pas ces sites.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau.

Les sites concernés par les entretiens sont des ouvrages maçonnés réalisés avec divers revêtements tels que ciment ou bitume. Les matériaux déplacés lors de l'intervention sont principalement des matériaux fins (limons, argiles ou vases) déposés lors des hautes eaux des cours d'eau. L'entretien des surfaces est régulier et comprend l'enlèvement d'un milieu peu spécifique (matériaux fins colmatés sans végétation). La restitution est réalisée dans les zones courantes au droit de l'ouvrage. Les volumes mis en jeu particulièrement faibles permettent une dilution rapide des sédiments dans le flux et une absence d'incidence sur les milieux tant dans le chenal que les berges.

De plus, sur chaque site, les travaux d'entretien et la restitution à proximité immédiate, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

LE 14/09/2018

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Les sites se localisent dans la zone d'action à long terme dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Péage-de-Roussillon et dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de turbidité des eaux pour se déplacer. Les travaux de très faible ampleur (quelques m^3 par site) n'ont pas d'incidence sur le taux de MES du fleuve et notamment en période de crue où les taux de MES observés sont compris entre 200 à 5 000 mg/l sur le secteur en raison des apports d'une part des affluents cévenols en rive droite et d'autre part de l'Isère en rive gauche.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

2-1-1-3 Espèces protégées

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt
Mammifères	
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR

Tableau 9. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques et sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 9 récapitule ces principales espèces protégées dans le cadre de la réglementation française qui s'observent régulièrement le long du fleuve. Les espèces retenues sont le castor et la loutre.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, et la loutre, de plus en plus fréquente sur le bas-Rhône, sont des mammifères qui, dans nos régions, présentent principalement une activité nocturne. La réalisation de travaux à proximité de lieux de vie des espèces reste envisageable mais ceux-ci ne concernent pas des sites nécessaires à leur cycle biologique (alimentation, reproduction, gite…). De plus les interventions sont réalisées en période de jour durant les périodes de repos de ces espèces.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

2-1-1-4 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

Les inventaires et sites qui se superposent aux ouvrages limnimétriques sont listés dans le tableau ci-après :

Désignation inventaires	N° des ouvrages
ZNIEFF I	
« Basse vallée du Doux » N°07020002	2
« Vieux Rhône à La Roche-de-Glun » N°26010006	26 ; 27 ; 29 ; 31 ; 32
« Ile sablières et roselières de la basse Isère » N° 38160005	36 ; 38 ; 39 ; 42 ; 44
« Vieux Rhône à Bourg-lès-Valence » - N°26010007	58 ; 63 ; 64 ; 66 ; 67 ; 69
« Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins » N° 26010004	103 ; 104 ; 109 ; 110 ; 113 ; 114
« Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône » - N°26010015	119 ; 125 ; 126 ; 128-130 ; 132-139 ; 141 ; 144 ; 147 ; 151
« Le Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône » N°26010005	153-177 ; 179-183 ; 186 ; 188 ; 190
« Iles du Rhône à Meysse et La Coucourde » N°26010012	195 ; 196 ; 198-201 ; 203 ; 204
« Delta du Roubion et vieux-Rhône à Rochemaure » N°26010011	208-210 ; 212 ; 214-224 ; 229 ; 232 ; 233
« Ecluse de Châteauneuf, îles et contre-canal du Rhône » - N°26010010	239 ; 241 ; 242
ZNIEFF II	
GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE - N°0702	2
ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES - N°2601	1 ; 3 ; 10 ; 12-35 ; 43 ; 45-67 ; 69 ; 74-80 ; 82 ; 84-249
ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE A L'AVAL DE MEYLAN - N°3816	36-42 ; 44
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DES BIOTOPES	
« Lône de la Roussette » - N°FR3800556	240 ; 246 ; 247
ZONES HUMIDES	
« Doux T20 » – N°07CRENmg0385	2
« Châteaubourg - île de la Traverse » N°07CRENmt0037	29 ; 32 ; 33
« Ile de la grande Traverse » – N°07FDP0189	50-53 ; 55 ; 57 ; 58 ; 66 ; 67
« Mialan T5" – N°07CRENcl0331	69
« Les Gonnettes » – N°07CRENmt0027	120
« Rhône court-circuité de Baix-Saulce » N°07DDAF0141	161-165 ; 169-171 ; 175 ; 181 ; 183 ; 185 ; 187
« Ravin de la femme morte » – N°07FDP0184	213-216 ; 218 ; 221 ; 222
« Ile de la Barcasse » – N°07FDP0183	226 ; 228 ; 230 ; 231
« Le Pal de Fer » – N°07CRENmt0006	238
« Ile de la Roussette » – N°07DDAF0142	240 ; 246 ; 247
« Port de Viviers » – N°07CRENmt0005	249
« Barrage la Roche de Glun - le Dauphin » N° 26SOBENV0013	27 ; 28 ; 31 ; 34
« La Tuilère » – N°26SOBENV0060	37-40 ; 42
« Les Iles » - N°26SOBENV0061	41 ; 44
« Ile/Canal d'Amenée » - N°26SOBENV0014	63 ; 64
« Le vieux Rhône (court-circuité) d'Etoile – Livron » N°26CCVD0257	96-106 ; 109 ; 110 ; 113 ; 114
« Le petit Rhône et la Drôme » – N°26SOBENV0086	118 ; 119 ; 121 ; 125 ; 130-133 ; 135-138 ; 141 ; 144

« Barrage de Loriol » – N°26SOBENV0078	155-160 ; 166-168 ; 172-174 ; 182 ; 184 ; 186 ; 188
« Iles de Cruas-Meysse » – N°26SOBENV0077	191 ; 192 ; 197
« Ancône » – N°26SOBENV0074	202
« Base de loisirs de Montmeillan » – N°26SOBENV0072	210 ; 217 ; 219 ; 220 ;
« Le Jabron et le Roubion » – N°26SOBENV0071	207 ; 227 ; 229 ; 232 ; 233
« Gravières - les Iles » – N°26SOBENV0033	239
ZONES A ENJEUX FORTS	
« Le Doux »	2
« Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence »	27-35 ; 50-53 ; 55 ; 57-59 ; 63 ; 64 ; 66 ; 67 ; 69
« Vieux-Rhône de Beauchastel »	96-106 ; 109 ; 110 ; 113 ; 114
« Complexe Retenue de Baix - Drôme »	118 ; 120-130 ; 133-135 ; 139-145 ; 148-150 ; 152
« Petit-Rhône »	119 ; 132
« Vieux-Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf »	154-175 ; 180-183
« Vieux-Rhône de Montélimar »	208-240 ; 246 ; 247

Tableau 10. Inventaires et sites concernés par les interventions sur les ouvrages

Zones à enjeux forts : l'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, mentionne sept sites concernés par les interventions (cf. tableau 10).

Les travaux, qui concernent des sites ponctuels, des volumes et des surfaces très limitées (respectivement moins d'un m^3 et quelques m^2) avec des accumulations récentes de sédiments fins principalement, ne sont pas de nature à réduire ou modifier les intérêts ou le fonctionnement des sites inventoriés ci-dessus.

Dans ces conditions, quels que soient les sites d'intérêt, il n'est pas nécessaire de prévoir des dates spécifiques d'intervention pour la réalisation de ces travaux limités dans le temps (quelques heures) et en quantité.

2-1-2 - Enjeux économiques

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non** ☐

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BOURG-LES-VALENCE	Retenue	90.030	Gauche	1	Tain-l'Hermitage		
	Doux	90.000	Gauche	2	Saint-Jean-de-Muzols		
	Retenue	90.240	Gauche	3	Tain-l'Hermitage		
	Retenue	90.450	Droite	4	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	90.820	Gauche	5	Tain-l'Hermitage		
	Retenue	90.900	Droite	6	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	91.600	Droite	7	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	92.050	Droite	8	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	92.540	Droite	9	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	92.560	Gauche	10	Tain-l'Hermitage		
	Retenue	93.020	Gauche	11	Tain-l'Hermitage		
	Retenue	93.450	Droite	12	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	94.030	Gauche	13	Mercurol		
	Retenue	94.470	Droite	14	Tournon-sur-Rhône		
	Retenue	95.000	Gauche	15	La-Roche-de-Glun		
	Retenue	95.610	Droite	16	Tournon-sur-Rhône	Patrimoine de Mauves	
	Retenue	96.040	Gauche	17	La-Roche-de-Glun	Patrimoine de Mauves	
	Retenue	96.590	Droite	18	Mauves	Patrimoine de Mauves	PPE
	Retenue	97.030	Gauche	19	La-Roche-de-Glun	Captage de Glun	
	Retenue	97.250	Droite	20	Mauves	Captage de Glun	
	Retenue	97.500	Droite	21	Mauves		
	Retenue	97.750	Gauche	22	La-Roche-de-Glun		
	Retenue	98.540	Droite	23	Glun		
	Canal d'Amenée	99.000	Droite	24	La-Roche-de-Glun		
	Canal d'Amenée	100.000	Gauche	25	La-Roche-de-Glun		
	Retenue	99.220	Gauche	26	La-Roche-de-Glun		
	Vieux-Rhône	100.000	Droite	27	Glun		
	Vieux-Rhône	100.790	Gauche	28	La-Roche-de-Glun	Patrimoine de Chateaubourg	
	Vieux-Rhône	101.000	Droite	29	Chateaubourg	Patrimoine de Chateaubourg	PPE
	Vieux-Rhône	101.400	Gauche	30	La-Roche-de-Glun	Patrimoine de Chateaubourg	
	Vieux-Rhône	102.000	Gauche	31	La-Roche-de-Glun		
	Vieux-Rhône	102.000	Droite	32	Châteaubourg		
	Vieux Rhône	102.500	Droite	33	Châteaubourg		
	Vieux-Rhône	102.500	Gauche	34	La-Roche-de-Glun		
	Vieux-Rhône	103.000	Droite	35	Châteaubourg		
	Isère	101.600	Droite	36	Beaumont-Montheux		
	Isère	101.600	Gauche	37	Châteauneuf-sur-Isère		
	Isère	101.600	Droite	38	Pont-de-l'Isère		
	Isère	101.600	Gauche	39	Châteauneuf-sur-Isère		
	Isère	101.600	Gauche	40	Châteauneuf-sur-Isère		
	Isère	101.600	Gauche	41	Châteauneuf-sur-Isère		
	Isère	101.600	Droite	42	Pont-de-l'Isère		
	Canal d'Amenée	101.500	Droite	43	La-Roche-de-Glun		
	Canal d'Amenée	101.900	Gauche	44	Châteauneuf-sur-Isère		
	Canal d'Amenée	101.900	Droite	45	Châteauneuf-sur-Isère		
	Isère	102.100	Droite	46	Châteauneuf-sur-Isère		
	Canal d'Amenée	102.760	Droite	47	La-Roche-de-Glun		
	Aval Barrage Isère	103.150	Gauche	48	La-Roche-de-Glun		

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BOURG-LES-VALENCE	Amont Barrage Isère	102.800	Droite	49	La-Roche-de-Glun		
	Vieux-Rhône	103.500	Droite	50	Châteaubourg		
	Vieux-Rhône	104.000	Droite	51	Cornas		
	Vieux-Rhône	104.350	Droite	52	Cornas		
	Vieux-Rhône	104.400	Droite	53	Cornas		
	Canal d'Amenée	104.000	Gauche	54	Bourg-lès-Valence	Puits des Combeaux	
	Vieux-Rhône	105.000	Droite	55	Cornas	Puits de la Grande Traverse	
	Canal d'Amenée	105.000	Droite	56	Bourg-lès-Valence		
	Vieux-Rhône	105.500	Droite	57	Cornas	Puits de la Grande Traverse	
	Vieux-Rhône	106.000	Droite	58	Cornas	Puits de la Grande Traverse	
	Vieux-Rhône	106.350	Gauche	59	Bourg-lès-Valence	Puits de la Grande Traverse	
	Canal d'amenée	105.600	Gauche	60	Bourg-lès-Valence		
	Ecluse	105.700	Gauche	61	Bourg-lès-Valence		
	Canal de fuite	106.200	Gauche	62	Bourg-lès-Valence		
	Vieux-Rhône	106.700	Gauche	63	Bourg-lès-Valence	Puits de la Grande Traverse	
	Vieux-Rhône	107.000	Gauche	64	Bourg-lès-Valence	Puits de la Grande Traverse	
	Canal de fuite	107.500	Droite	65	Bourg-lès-Valence		
	Vieux-Rhône	107.500	Droite	66	Saint-Péray		
	Vieux-Rhône	107.700	Droite	67	Saint-Péray		
	Canal de fuite	108.000	Gauche	68	Bourg-lès-Valence		
	Vieux-Rhône	108.000	Droite	69	Saint-Péray		
BEAUCHASTEL	Retenue	108.470	Gauche	70	Bourg-lès-Valence		
	Retenue	109.000	Gauche	71	Bourg-lès-Valence		
	Retenue	109.700	Gauche	72	Valence		
	Retenue	110.500	Droite	73	Guilherand-Granges		
	Retenue	111.000	Droite	74	Guilherand-Granges	Puits Mauboule	
	Retenue	111.560	Droite	75	Guilherand-Granges	Puits Mauboule	
	Retenue	112.000	Gauche	76	Valence	Puits Mauboule	
	Retenue	112.400	Gauche	77	Valence	Puits Mauboule	
	Retenue	112.800	Gauche	78	Valence		
	Retenue	113.000	Gauche	79	Valence		
	Retenue	113.600	Gauche	80	Valence		
	Retenue	114.000	Droite	81	Soyons		
	Retenue	114.000	Gauche	82	Valence		
	Retenue	114.300	Droite	83	Soyons		
	Retenue	115.000	Droite	84	Soyons	Puits des Iles	
	Retenue	115.600	Gauche	85	Portes-lès-Valence	Puits des Iles	
	Retenue	116.000	Gauche	86	Portes-lès-Valence		
	Retenue	116.200	Gauche	87	Portes-lès-Valence		
	Retenue	116.600	Gauche	88	Portes-lès-Valence		
	Retenue	117.000	Gauche	89	Portes-lès-Valence		
	Retenue	117.500	Gauche	90	Portes-lès-Valence		
	Retenue	118.000	Gauche	91	Etoile-Sur-Rhône		
	Retenue	118.560	Droite	92	Charmes-Sur-Rhône		
	Retenue	119.200	Gauche	93	Etoile-Sur-Rhône		
	Retenue	119.600	Musoir	94	Charmes-Sur-Rhône		
	Canal amenée	119.700	Gauche	95	Charmes-Sur-Rhône	Puits du Grand Garay	
	Vieux-Rhône	119.750	Droite	96	Charmes-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	120.060	Gauche	97	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	120.400	Gauche	98	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	120.500	Gauche	99	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	120.800	Gauche	100	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	121.000	Gauche	101	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	121.500	Gauche	102	Etoile-Sur-Rhône		

LE 14/09/2018

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BEAUCHASTEL	Vieux-Rhône	122.000	Droite	103	Saint-Georges-les-Bains		
	Vieux-Rhône	122.500	Droite	104	Saint-Georges-les-Bains		
	Vieux-Rhône	122.900	Droite	105	Saint-Georges-les-Bains		
	Vieux-Rhône	123.400	Gauche	106	Etoile-Sur-Rhône		
	Amont Ecluse	123.800	Droite	107	Beauchastel		
	Amont usine	123.800	Droite	108	Beauchastel	Puits de l'Eyrieux	PPE
	Vieux-Rhône	123.900	Gauche	109	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	124.500	Gauche	110	Etoile-Sur-Rhône		
	Aval usine	124.600	Droite	111	Beauchastel	Puits de l'Eyrieux	
	Aval écluse	124.600	Droite	112	Beauchastel	Puits de l'Eyrieux	
	Vieux-Rhône	125.000	Gauche	113	Etoile-Sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	125.520	Gauche	114	Etoile-Sur-Rhône		
	Contre-Canal	126.200	Gauche	115	Livron-sur-Drôme		
BAIX-LE-LOGIS-NEUF	Retenue	126.600	Gauche	116	Livron-sur-Drôme		
	Retenue	126.800	Gauche	117	Livron-sur-Drôme		
	Retenue	127.000	Gauche	118	La-Voulte-sur-Rhône		
	Petit Rhône	127.000	Gauche	119	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	127.530	Droite	120	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	127.980	Gauche	121	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	128.000	Droite	122	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	128.590	Droite	123	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	128.625	Droite	124	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	128.700	Gauche	125	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	128.700	Droite	126	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	129.000	Droite	127	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	129.500	Droite	128	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	130.000	Droite	129	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	130.000	Gauche	130	La-Voulte-sur-Rhône		
	Plaine Petit Rhône	130.000	Gauche	131	La-Voulte-sur-Rhône		
	Barrage Printegarde	130.400	Gauche	132	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	130.200	Gauche	133	La-Voulte-sur-Rhône		
	Retenue	131.000	Droite	134	Rompon		
	Retenue	131.200	Gauche	135	Livron-sur-Drôme		
	Drôme	131.500	Droite	136	Livron-sur-Drôme		
	Drôme	131.500	Droite	137	Livron-sur-Drôme		
	Drôme	131.500	Droite	138	Livron-sur-Drôme		
	Retenue	131.550	Droite	139	Le Pouzin		
	Retenue	132.020	Droite	140	Le Pouzin		
	Retenue	132.020	Gauche	141	Le Pouzin		
	Retenue	132.400	Droite	142	Le Pouzin		
	Retenue	132.700	Droite	143	Le Pouzin		
	Retenue	133.000	Gauche	144	Le Pouzin		
	Retenue	133.000	Droite	145	Le Pouzin		
	Retenue	133.600	Droite	146	Le Pouzin		
	Retenue	134.000	Droite	147	Le Pouzin		
	Retenue	134.500	Gauche	148	Livron-sur-Drôme		
	Retenue	134.650	Droite	149	Le Pouzin		
	Retenue	135.100	Droite	150	Le Pouzin		
	Retenue	135.600	Musoir	151	Livron-sur-Drôme		
	Retenue	135.600	Droite	152	Le Pouzin		
	Vieux-Rhône	135.720	Droite	153	Le Pouzin		
	Vieux-Rhône	135.820	Droite	154	Le Pouzin		

LE 14/09/2018

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
BAIX-LE-LOGIS-NEUF	Vieux-Rhône	136.000	Gauche	**155**	Livron-sur-Drôme		
	Vieux-Rhône	136.200	Gauche	**156**	Livron-sur-Drôme		
	Vieux-Rhône	136.400	Gauche	**157**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	136.700	Gauche	**158**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	137.000	Gauche	**159**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	137.300	Gauche	**160**	Baix		
	Vieux-Rhône	137.300	Droite	**161**	Baix		
	Vieux-Rhône	137.500	Droite	**162**	Baix		
	Vieux-Rhône	137.800	Droite	**163**	Baix		
	Vieux-Rhône	138.000	Droite	**164**	Baix		
	Vieux-Rhône	138.600	Droite	**165**	Baix		
	Vieux-Rhône	139.000	Gauche	**166**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	139.400	Gauche	**167**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	140.000	Gauche	**168**	Baix		
	Vieux-Rhône	140.500	Droite	**169**	Baix		
	Vieux-Rhône	141.000	Droite	**170**	Baix		
	Vieux-Rhône	141.500	Droite	**171**	Baix		
	Vieux-Rhône	142.000	Gauche	**172**	Saulce-sur-Rhône		
	Vieux-Rhône	142.500	Gauche	**173**	Les Tourrettes		
	Vieux-Rhône	143.000	Gauche	**174**	Les Tourrettes		
	Vieux-Rhône	143.000	Droite	**175**	Cruas		
	Canal de fuite	142.700	Droite	**176**	Saulce-sur-Rhône		
	Canal d'Amenée	142.700	Gauche	**177**	Saulce-sur-Rhône		
	Canal de fuite	142.500	Gauche	**178**	Saulce-sur-Rhône		
	Canal de fuite	142.700	Droite	**179**	Les Tourrettes		
	Canal de fuite	142.500	Droite	**180**	Les Tourrettes		
	Vieux-Rhône	143.500	Droite	**181**	Les Tourrettes		
	Vieux-Rhône	143.500	Gauche	**182**	Les Tourrettes		
	Vieux-Rhône	143.600	Droite	**183**	Les Tourrettes		
	Canal de fuite	143.100	Gauche	**184**	Les Tourrettes		
MONTELIMAR	Retenue	144.100	Droite	**185**	Les Tourrettes		
	Retenue	144.100	Gauche	**186**	Les Tourrettes		
	Retenue	144.600	Droite	**187**	Les Tourrettes		
	Retenue	144.600	Gauche	**188**	Les Tourrettes		
	Retenue	145.100	Droite	**189**	Cruas		
	Retenue	145.700	Gauche	**190**	La Coucourde		
	Retenue	146.000	Gauche	**191**	La Coucourde		
	Retenue	146.500	Gauche	**192**	La Coucourde		
	Retenue	147.100	Droite	**193**	Cruas		
	Retenue	147.500	Droite	**194**	Cruas		
	Retenue	148.000	Droite	**195**	Meysse		
	Retenue	148.600	Droite	**196**	Meysse		
	Retenue	149.000	Gauche	**197**	Savasse		
	Retenue	149.400	Gauche	**198**	Savasse		
	Retenue	150.100	Droite	**199**	Meysse		
	Retenue	150.500	Droite	**200**	Meysse		
	Retenue	151.000	Droite	**201**	Meysse	Puits du Fontenay	
	Retenue	151.500	Gauche	**202**	Rochemaure	Puits du Fontenay	
	Retenue	152.000	Gauche	**203**	Rochemaure	Puits du Fontenay	
	Retenue	152.200	Droite	**204**	Rochemaure		
	Retenue	152.900	Droite	**205**	Rochemaure		
	Retenue	152.800	Musoir	**206**	Rochemaure		
	Roubion	158.000	Droite	**207**	Montélimar	Patrimoine de la Dame	

LE 14/09/2018

Aménagement	Implantation des ouvrages dans les zones à forts enjeux sanitaires						
	Localisation	PK	Rive	N° carte	Commune	Ouvrage situé à moins de 1000m en amont d'un périmètre rapproché de patrimoine naturel	
						Nom du patrimoine naturel	Ouvrage inclus dans un périmètre
MONTELIMAR	Vieux-Rhône	153.100	Droite	**208**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	153.300	Droite	**209**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	153.450	Gauche	**210**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	153.500	Droite	**211**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	154.000	Droite	**212**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	154.400	Droite	**213**	Rochemaure	Puits des Grimolles	
	Vieux-Rhône	155.000	Droite	**214**	Rochemaure	Puits des Grimolles	
	Vieux-Rhône	155.800	Droite	**215**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	156.000	Droite	**216**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	156.020	Gauche	**217**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	156.200	Droite	**218**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	156.160	Gauche	**219**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	156.500	Gauche	**220**	Rochemaure		
	Vieux-Rhône	157.000	Droite	**221**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	157.500	Droite	**222**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	158.000	Droite	**223**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	158.400	Gauche	**224**	Montélimar		
	Vieux-Rhône	158.900	Gauche	**225**	Montélimar		
	Vieux-Rhône	159.500	Droite	**226**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	160.000	Gauche	**227**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	160.000	Droite	**228**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	160.550	Gauche	**229**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	160.550	Droite	**230**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	160.950	Droite	**231**	Le Teil		
	Vieux-Rhône	161.400	Gauche	**232**	Viviers		
	Vieux-Rhône	161.650	Gauche	**233**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Vieux-Rhône	162.000	Gauche	**234**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Vieux-Rhône	162.400	Droite	**235**	Viviers		
	Vieux-Rhône	162.600	Droite	**236**	Viviers		
	Vieux-Rhône	163.000	Droite	**237**	Viviers		
	Vieux-Rhône	163.500	Droite	**238**	Viviers		
	Vieux-Rhône	164.000	Gauche	**239**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Vieux-Rhône	164.000	Droite	**240**	Viviers		
	Canal d'amenée	164.300	Droite	**241**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Canal d'amenée	164.300	Droite	**242**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Ecluse	164.300	Droite	**243**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Canal de fuite	164.500	Droite	**244**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Canal de fuite	164.500	Droite	**245**	Châteauneuf-du-Rhône		
	Vieux-Rhône	164.500	Droite	**246**	Viviers		
	Vieux-Rhône	165.000	Droite	**247**	Viviers		
	Vieux-Rhône	165.500	Droite	**248**	Viviers	Puits de Viviers	PPE
	Vieux-Rhône	166.000	Droite	**249**	Viviers	Puits de Viviers	PPE

Tableau 11. Position des ouvrages vis-à-vis des patrimoines naturels.
(* En orange : ouvrages limnimétriques avec des conditions particulières à respecter pour les opérations de dragage)
(* En violet : ouvrages limnimétriques avec des études spécifiques à réaliser pour les opérations de dragage)

2-1-3 - Enjeux sociaux

Baignade autorisée : **oui** ☐ **non** ☒

Aucun ouvrage n'est situé à proximité d'une zone de baignade.

2-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu environnemental n'a été pris en compte comme contrainte pour la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages du réseau limnigraphique de la Direction Rhône Isère.

3 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Les travaux d'entretien des 249 ouvrages limnimétriques du Bas-Rhône (entre Tain l'Hermitage et Viviers) visent à maintenir des conditions optimales d'utilisation de ces ouvrages. Ces ouvrages permettent d'une façon générale à connaitre les lignes d'eau du fleuve en condition normale et en crue. Et participent en particulier au bon fonctionnement des ouvrages tant pour la production hydroélectrique que pour les conditions de navigation.

Tous les ouvrages ne sont pas dragués chaque année. Cette intervention n'est réalisée que si cela est nécessaire. Les travaux sont de faible ampleur : surface inférieure à quelques m², les volumes de sédiments en jeu sont d'environ 1 à 2 m^3 et la durée d'intervention ne dépasse pas 1 heure. La courte durée des chantiers sur chaque zone permet le retour rapide de la faune sur le secteur.

Les incidences des travaux sur la faune et la flore sont considérées comme négligeables quels que soient les sites sur l'ensemble du linéaire du Bas-Rhône étudié et quelle que soit la saison d'intervention.

Les ouvrages situés à moins de 1 000 m en amont d'un périmètre de protection rapproché de patrimoines naturels font l'objet de prescriptions particulières d'intervention afin que l'intervention soit réalisée en conformité avec les termes de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004.

Pour une intervention sur les ouvrages situés dans des périmètres de protection de patrimoine naturel (18, 29, 108, 248 et 249), un avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité, pour permettre l'intervention dans ce périmètre de protection. Les interventions sur les 244 autres ouvrages, concernés par cette fiche, n'ont aucune incidence sur les patrimoines naturels situés le long de la vallée du Rhône en raison de leur distance, de leur positionnement (aval hydraulique) par rapport aux sites ou des prescriptions spécifiques d'intervention (ouvrages à moins de 1 000 m en amont hydraulique).

Pour les travaux qui nécessitent le passage ou l'intervention d'un matériel dans un périmètre de protection de patrimoine naturel, l'attention des entreprises sera spécialement attirée sur les mesures de précaution à suivre pour éviter tout déversement accidentel de produits polluants pendant le chantier, si bref et limité soit-il.

Ces opérations ont une incidence positive sur la gestion et la sécurité des ouvrages hydroélectriques de la vallée du Rhône.

- **Les opérations de dragage des ouvrages limnimétriques et de restitution des matériaux, dans les conditions d'exécution précisées dans cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

4 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, un suivi des eaux sera réalisé au niveau du site de restitution pour l'oxygène et la température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – Avril 2012). Ce suivi fera l'objet d'un retour d'expérience auprès de la police de l'Eau.